

## La Régie brave la loi anti-déficit

Les établissements de santé maintiendront leur niveau de services... quitte à enregistrer des déficits

Steve BERGERON  
Sherbrooke

La Régie régionale de la santé enjoint aux établissements de santé de l'Estrie de ne pas diminuer leur niveau de services en 2000-2001, quitte à faire des déficits. Et ce, même si Québec a adopté son fameux projet de loi anti-déficit vendredi dernier.

«La ministre de la Santé doit comprendre que cette nouvelle loi met des établissements de l'Estrie dans une impasse, et qu'il n'y a plus de places pour

couper, sauf dans les services», a résumé hier soir Jean Bellehumeur, président du conseil d'administration.

La Régie avait convié les médias à une conférence de presse, tout juste avant la dernière réunion du conseil d'administration pour 1999-2000. Le c. a. a tenu une séance exceptionnelle le 13 juin dernier, d'où ont émergé une lettre et une résolution, adoptée à l'unanimité, adressées toutes deux à la ministre Pauline Marois.

Dans cette lettre, le c. a. a résolu «d'insister auprès de la ministre afin qu'elle prenne les moyens nécessaires

pour que le niveau de services offerts en 1999-2000 soit maintenu et même amélioré en fonction de l'urgence de certains besoins». Il l'invite même à venir constater sur place la précarité générale du réseau de santé estrien.

Le c. a. demande aussi aux établissements de ne pas réduire le niveau de services qu'ils offrent à la population en date du 31 mars 2000. «Même si cela signifie faire un déficit. Ce n'est pas un visa pour faire n'importe quoi. Mais si cela arrive, cela arrivera», résume Jean Bellehumeur.

Interrogé sur cette apparente brava-

de à la loi 107, le président déclare que la ministre n'est pas une supérieure du conseil d'administration. «Je suis un président élu, dont le mandat est de s'assurer, de par la Loi, que les services à la population soient rendus», rétorque-t-il.

«Je ne vois pas cette résolution comme un affront. Nous disons à la ministre: "Voici une situation explosive et prévisible. Ça va sauter dans quelques semaines ou quelques mois. Voyez-y, sinon rien ne va changer." On ne peut plus extraire de l'eau d'une roche.»

La Régie monte ainsi dans le même

train que les quinze établissements publics de santé de l'Estrie qui, il y a deux semaines, déclaraient en chœur qu'ils ne pouvaient plus absorber de coupures.

Le réseau de la santé estrien considère qu'il a été pénalisé parce qu'il a bien fait ses devoirs. Le ministère a octroyé des rehaussements budgétaires en fonction de l'ampleur des déficits en 1999-2000. L'Estrie, une région où 20 millions \$ ont été épargnés depuis le début de la réforme, a reçu des miettes

La Régie brave... (suite en A2)

### «Loterie» au CHUS



«Ce n'est que la pointe de l'iceberg», dit le fils de la patiente (A3)

### À la CSRS

Un budget adopté dans l'incertitude (B6)

### Une rareté!



Les plants de tomates sont pratiquement introuvables (A3)

### Nomination

Chrétien nomme le Thetfordois Raymond Setlakwe au Sénat (A12)

### Météo / C6

PLUIE

24

4h58

20h38

25 juin 01 juil 08 juil 16 juil

## UN JEUNE MOTOCYCLISTE DE 20 ANS SE TUE



Photo La Tribune, Pierre Saint-Jacques

Un jeune motocycliste de 20 ans, Rémi Breault, de Compton, a perdu la vie, hier après-midi, lorsque sa monture a percuté de plein fouet le côté gauche d'une minifourgonnette qui venait de quitter la cour de la table champêtre «La Table du Pont couvert», dans les limites de Waterville. La victime terminait une manoeuvre de dépassement d'une autre moto au moment de l'impact. Trois des six personnes à bord de la minifourgonnette ont subi des blessures graves mais leur vie n'est pas en danger. Les membres de l'unité de sauvetage des pompiers de Lennoxville ont dû découper l'arrière de la fourgonnette pour libérer l'un des passagers blessés. LES DÉTAILS EN A2.

## Deux regroupements de marchands appuient la Cité des rivières

Luc LAROCHELLE  
Sherbrooke

La ville de Sherbrooke a plus de chances de séduire les touristes en rehaussant son cachet historique qu'en misant sur le modernisme. Les architectes ont été à maintes reprises invités à réviser leurs plans lors de la rencontre tenue hier soir à l'hôtel de ville, qui clôturait la première étape des consultations publiques sur le projet de la Cité des rivières.

Cette quatrième réunion a cependant été moins éprouvante que les précédentes pour les promoteurs, qui ont reçu l'appui de deux regroupements de marchands du centre-ville. Même les opinions de citoyens étaient dans l'ensemble plus positives.

Suzanne Croteau, au nom des com-

merçants de la rue Alexandre, et Bertrand Lapalme, à titre de vice-président de l'association des commerçants du secteur King-Wellington, ont endossé publiquement le projet.

«Notre conseil d'administration a approuvé unanimement ce projet grandiose, qui est certes ambitieux mais aussi réaliste», a transmis Mme Croteau.

«Enfin une solution intelligente pour mettre en valeur nos ressources, nos rivières», a de son côté soutenu M. Lapalme, en exprimant toutefois des réserves sur un certain nombre de points, dont l'architecture proposée.

«Un regard sur notre histoire n'est pas nécessairement le reflet d'une volonté passéiste. Il peut dénoter le souci d'une communauté de retrouver avec fierté ses racines culturelles identitaires», a noté le porte-parole des commerçants.



Imacom-Daguerré, René Marquis

Le conseiller Serge Paquin et le directeur général du projet Cité des Rivières, Albert Painchaud, ont attentivement écouté l'avis des citoyens, hier soir, lors de la clôture de la première étape de consultations publiques sur le projet.

Plusieurs autres citoyens ont argumenté dans le même sens, dont Andrius Valevicius, qui a suggéré aux concepteurs de la Cité des rivières de s'inspirer du cachet de la ville de Burlington, au Vermont.

«Burlington est devenue une des vil-

les les plus désirables aux États-Unis. Pas pour ses parcs d'amusement. Pour les valeurs spirituelles de ses habitants. Les édifices modernes perdent vite leur attrait. Il n'y a personne qui s'attarde au

Deux... (suite en A2)

**Escapade du jour**

La Tribune

**Parc de la Gorge de Coaticook**  
135, rue Michaud, Coaticook • (819) 849-2331

Un parc aux mille et une merveilles : passerelle suspendue la plus longue au monde au-dessus d'une gorge de 50 m, réplique d'une grande ronde et d'un village abénaquis, 2 tours d'observation. Randonnée pédestre, vélo de montagne, camping.

Ouvert tous les jours, de 9 h à 19 h  
(819) 820-2020 • www.tourisme-cantons.qc.ca

**La Tribune**

Modernisme économique et richesse au passage

À ne pas manquer demain

Un cahier spécial de 24 pages sur Victoriaville et la région des Bois-Francs

**LE PLUS BEAU CHOIX DE MUSTANG EN ESTRIE!**

Air climatisé  
Aileron  
Roues en alliage  
Siège électr.  
Vitres et portes électriques  
Rég. de vitesse  
AM-FM-CD  
Taxes en sus, modèle sur la photo peut différer.

**21 995\$ 0** comptant! préparation! transport!

Disponible chez **CHAMPAGNE WINDSOR** depuis 1956

33, rue Principale Sud, Windsor 845-5432  
Extérieur : 348-FORD (3673)

INDEX

<b>Rubrique</b>	<b>Page</b>
Agroalimentaire	B-1
Arts et spectacles	C-8
Bandes dessinées	D-3
Branché sur le monde	A-11
Décès	D-8
Économie	B-2
Éditorial	A-10
Éphémérides	D-3
Horoscope	D-3
Le Monde	D-8
Loteries	A-5
Messier en liberté	C-6
Météo	C-6
Mots croisés	D-2
Mot perdu	D-3
Petites annonces	D-2
Sports	C-1

À L'INTÉRIEUR

**La Couronne réclame sept ans pour l'instructeur de karaté Gaétan Carrier (A-9)**

LA RÉDACTION

Ligne ouverte: 564-5456, poste 444  
Télécopieur: (819) 564-8098  
Téléphone: (819) 564-5454  
Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca  
Page Internet: http://www.latribune.qc.ca

LE SOURIRE DU MATIN

Le médecin à son patient: «Je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises: je ne soigne pas les cas d'amnésie.»

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.  
(division La Tribune)

**TÉLÉPHONES**  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466  
ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168

**LIVRAISON**  
Camelots et camelots motorisés  
Prix de vente.....3,52 \$  
T.P.S.....25 \$  
T.V.Q.....28 \$  
Coût à l'abonné.....4,05 \$

**ABONNEMENTS**  
Abonnement payé à l'avance:  
endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	165,17 \$	11,56 \$	13,26 \$	189,99 \$
6 mois	88,00 \$	6,16 \$	7,06 \$	101,22 \$
3 mois	45,00 \$	3,15 \$	3,61 \$	51,76 \$
1 mois	25,00 \$	1,75 \$	2,01 \$	28,76 \$

Abonnement par la poste: Territoire immédiat

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	255,00 \$	17,85 \$	20,46 \$	293,31 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	11,24 \$	161,04 \$
3 mois	80,00 \$	5,60 \$	6,42 \$	92,02 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	4,01 \$	57,51 \$

**AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS**  
1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$  
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Impact mortel pour un motocycliste

À Waterville, une moto a percuté le côté d'une fourgonnette dont cinq des six passagers ont été blessés

Pierre SAINT-JACQUES

Waterville

Au moment où la région connaît ses plus belles journées estivales de la saison, une seconde tragédie routière en autant de jours s'est produite hier après-midi dans les limites de Waterville.

Vers 14h45, route 247, un jeune motocycliste de 20 ans, Rémi Breault, de Compton, a perdu la vie quand sa monture a percuté de plein fouet le côté gauche d'une minifourgonnette qui venait de quitter la voie d'accès d'un restaurant «table champêtre».

La collision s'est produite à deux pas du chemin du Pont-Couvert.

Cinq des six personnes à bord de la fourgonnette ont subi des blessures dont trois plus sérieusement. Ces trois blessés étaient assises du côté gauche de la minifourgonnette dotée de trois banquettes.

Malgré des blessures plus graves dans trois cas, on ne craint pas pour la vie de ces blessés.

Second témoin à s'immobiliser sur les lieux de la tragédie, le routier André Poulin, de Coaticook, a vu la motocyclette de la victime en doubler une autre puis il a aperçu une minifourgonnette sortir d'une entrée de cour. «Le motocycliste n'a pu l'éviter» dira-t-il.

Il s'est rendu auprès du motocycliste. «Il a respiré deux ou trois fois puis ce fut tout. Un monsieur s'est amené puis il m'a demandé de l'aider à enlever son casque. Moi, que je lui ai dit, je ne connais pas ça et je ne m'embarque pas là-dedans. Il est revenu à la charge en disant qu'il avait suivi des cours de l'Ambulance Saint-Jean et qu'il prenait toute la responsabilité.»

M. Poulin était allé jeter un coup d'oeil également du côté de la minifourgonnette et il a parlé aux occupants; ils semblaient corrects sauf une jeune femme blonde qui était toutefois consciente.

Peu de temps après les secouristes sont arrivés.

Une femme témoin recherchée

Le policier Michel Martin, porteparole du Service de police de la région sherbrookoise, a indiqué que la personne qui chevauchait la motocyclette noi-



Vers 14h45 hier, route 247 à Waterville, un jeune motocycliste de 20 ans, Rémi Breault, de Compton, a perdu la vie quand sa monture a percuté de plein fouet le côté gauche d'une minifourgonnette qui venait de quitter la voie d'accès d'un restaurant «table champêtre». Sur la photo, les secouristes viennent de libérer une blessée de la minifourgonnette. À droite, le routier André Poulin de Coaticook qui est le second témoin à stopper sur les lieux de l'accident.



re que la victime a doublé avant l'impact fatal était une femme d'environ une trentaine d'années.

«Cette personne s'est immobilisée sur les lieux de l'accident mais elle a été bouleversée par la scène qui s'offrait à elle et elle a quitté les lieux. Nous comprenons cela mais il est important pour nos enquêteurs de la rencontrer. Les informations qu'elle pourrait nous donner sont importantes» a-t-il mentionné.

Cette motocycliste avait toutes les raisons du monde d'être bouleversée car la scène qui s'offrait au regard était désolante. Des blessés criaient; une femme était coincée dans la minifourgonnette.

Les membres de l'unité de sauvetage des pompiers de Lennoxville ont dû découper l'arrière de la minifourgonnette pour libérer la blessée. Pendant ce temps d'autres occupants blessés se sont assis à l'ombre d'un arbre pendant que des amis et des témoins leur ont apporté de l'aide.

Les pompiers tout comme les techniciens-ambulanciers ont besogné très fort durant plus d'une heure afin d'assurer des soins à tous les blessés et assurer par la suite leur transport à l'hôpital.

Un repas amical entre collègues

Pour les six personnes de la minifourgonnette, ce mardi 20 juin 2000, ensoleillé comme c'est pas possible, devait être une journée doublement heureuse.

Compagnons de travail à la Ferme expérimentale de Lennoxville, ils s'étaient rendus à la table champêtre La Tablee du Pont Couvert pour souligner le départ en congé de maternité d'une collègue.

L'accident devait se produire au sortir de la cour. Un homme et justement la femme qui doit prendre son congé de maternité étaient les deux plus mobiles après l'accident et ils ont assisté leurs compagnons jusqu'à leur transport à l'hôpital.

Le chef-cuisinier André Lapalme de la table champêtre a lui-même alerté le 9-1-1 à deux reprises. Il se disait désolé de ce terrible accident d'autant plus que des clients étaient impliqués mais il ne voulait pas commenter davantage.

Le tout faisait penser à un gros nuage noir dans un ciel tout de bleu partout ailleurs.

Route fermée et enquête minutieuse

La tragédie a entraîné la fermeture

de cette portion de la route 147 Sud, dans le secteur du pont couvert.

Il faut vraiment fermer une route provinciale, surtout entre Coaticook et Sherbrooke, pour s'apercevoir de son importance.

Dans la filée de véhicules immobilisés, trois véhicules sur quatre étaient des mastodontes de la route, certains en route pour les états, d'autres pour leur port d'attache.

Les enquêteurs Michel L'Italien et Alain Lévesque, du SPRS, ont entrepris leur enquête sur les lieux, interrogeant les témoins et les blessés en mesure de répondre.

Le technicien en identité judiciaire Claude de Billy s'y est rendu. Un technicien en scène d'accident était également attendu sur place.

La fermeture de la route 147 a duré la fin de l'après-midi et une bonne partie de la soirée.

Rappelons qu'il s'agissait de la seconde tragédie routière en autant de jours en Estrie. Lundi matin, un homme de 41 ans, James Willis, de Ville La-Salle, a perdu la vie quand sa voiture a effectué une embardée sur l'autoroute 55, entre Bromptonville et Windsor.

Deux regroupements de marchands appuient la Cité des rivières

(suite de la Une)

bâtiment gouvernemental situé à l'intersection Belvédère et Frontenac», a fait valoir M. Valevicius.

En début d'assemblée, un des architectes, Paul Faucher, avait expliqué avec moult détails que le Pavillon thématique, l'hôtel et l'édifice à bureaux qui sont projetés seraient d'un gabarit semblable à celui des bâtiments voisins, la Place Paton et l'édifice du Sherbrooke Trust.

«Les bâtiments que l'on retrouve sur le plateau Marquette ne sont pas tous identiques et ils se marient bien les uns avec les autres», a exprimé l'architecte pour mieux faire accepter aux citoyens la facture contemporaine des édifices dessinés sur les plans.

Délais courts

«Votre projet est indispensable à Sherbrooke, mais j'ai peur des courts délais. Je redoute ce que l'on pourrait appeler le syndrome des marquises.

Souvenez-vous: lorsque le Carrefour de l'Estrie est arrivé, on s'est précipité pour construire des marquises afin de mettre les consommateurs à l'abri des intempéries. Voyez ce que ce qui est arrivé», a pour sa part relevé Pierre Javau.

Comme ce fut le cas lors des trois autres séances de consultation, le Domaine Howard a été classé site intouchable.

«Je ne veux pas que le parc Howard soit livré aux touristes et que les ci-

toyens de Sherbrooke deviennent les figurants d'un film de mauvais goût», a souligné Jean Chenay, qui a repris l'idée d'un référendum.

«L'exercice auquel vous et les autres citoyens avez participé n'est pas une consultation bidon. Les élus n'ont pas d'instinct suicidaire. Nous nous assurerons d'avoir un consensus solide dans la population avant d'engager la Ville dans des dépenses considérables», a répondu à ce sujet le conseiller Serge Paquin, qui présidait l'assemblée.

**LE TRENTE ET UN®**

**VESTON SPORT DÉSTRUCTURÉ**  
Un veston poids plume laine et viscose, de construction souple, idéal pour la belle saison. Style trois-boutons, poches plaquées. Mastic, indigo, noir. 38 à 44.

**129.95**  
Rég. 195,00\*

**CHEMISE DES TROPIQUES**  
Plein soleil sur l'imprimé plage et palmiers en coloris chauds de rouge, kaki et sable, pour une chemise pur coton confort, manches courtes. P.m.g.tg.ttg.

**29.95**  
Rég. 39,95\*

**SOLDE ÉCLATANT**  
PRINTEMPS-ÉTÉ 2000

**TEE-SHIRT STRETCH SANS MANCHES**  
C'est la forme clé de l'été, l'indispensable sans manches ultra-confortable en mélange coton et spandex d'une qualité exceptionnelle. Orange, citron, royal, fuchsia, turquoise, beige, olive. P.m.g.tg. Une exclusivité du 31 pour homme.

**19.99**  
Rég. 29,95\*

**BERMUDA CARGO CHIINO**  
Pur coton déjà lavé pour un bel aspect, forme sans plis, poches à rabat velcro plaquées sur les cuisses. Une exclusivité du 31 pour homme en mastic, sable, armée, indigo. 29 à 40. Chemise fleurs liberty 19,99

**29.95**  
Rég. 55,00\*

La Régie brave la loi anti-déficit (suite de la Une)

parce qu'elle avait bien géré ses affaires cette année-là, explique Jean Bellehumeur.

«Ce n'est pas tout le monde qui a fait ses devoirs au Québec, mais l'Estrie a fait figure de proue. La ministre elle-même l'a reconnue. On nous cite en exemple un peu partout au Québec.»

Le projet de loi 107 brandit la menace d'une tutelle auprès des établissements qui feront un déficit en 2000-2001. Jean Bellehumeur note que, pour quatre établissements de la région, dont le CHUS et le Centre jeunesse Estrie, il est déjà certain qu'il y aura déficit l'an prochain.

La lettre a été envoyée à la ministre le 15 juin. La Régie espère obtenir réponse du ministère avant l'automne.

VALEURS MODE EXCLUSIVES, PRIX EXCEPTIONNELS

la maison **simons**

GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS DANS TOUS NOS RAYONS

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE



## Correspondance pour l'au-delà

Aurèle Denault savait qu'il allait mourir. Ce n'était plus qu'une question de jours avant que le cancer ait le dernier mot.

Alors, en bon père de famille, M. Denault a préparé son départ. Il a pensé à tout. Vraiment à tout. Il a même vu à payer ses impôts avant de partir. Il n'était surtout pas question de laisser des problèmes ou des maux de tête à ses héritiers.

Le 8 avril 2000, M. Denault a donc préparé un chèque qu'il a fait parvenir au ministère du Revenu du Québec. À peine trois jours plus tard, soit le 11 avril dernier, l'homme de 74 ans est décédé.

C'est le mois dernier que Marie-France Denault a trouvé la lettre qui suit, datée du 23 mai, dans la boîte aux lettres de ses parents. Elle était adressée à son père, pourtant décédé, et provenait du ministère du Revenu du Québec.

La lettre va comme suit:

Objet: chèque refusé

Nous désirons vous informer que votre chèque, daté du 8 avril 2000, que vous nous avez expédié nous a été retourné par votre institution financière avec la mention: décédé.

Auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir dans les 15 jours de la présente un chèque certifié ou un mandat fait à l'ordre du ministère du Revenu du Québec. Vous voudrez bien joindre à votre renvoi une copie de la présente lettre et nous retourner le tout à l'adresse mentionnée plus bas.

Si, toutefois, vous nous avez déjà expédié votre chèque, veuillez ne pas tenir compte de cette lettre.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Direction régionale du traitement  
3800, rue de Marly, secteur 6-1-3  
Sainte-Foy (Québec)

La lettre n'était pas signée. J'imagine qu'il n'y a pas un seul fonctionnaire en ce bas monde qui aurait le culot de signer une lettre qu'il envoie à un mort, n'est-ce pas?

Faut l'faire quand même: demandez à une personne décédée de retourner un nouveau chèque à l'impôt! Et même le prier, au surplus, d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments!!!

«Quel imbécile peut demander un chèque à une personne qui est décédée?», demande la fille de M. Denault, Marie-France.

J'ai appelé à la direction régionale du traitement, au numéro indiqué au bas de la lettre qu'on a acheminée à M. Denault. Évidemment, je suis tombé sur un répondeur, qui m'a annoncé que j'obtiendrais réponses à mes questions au bureau local de Sherbrooke.

J'aurais dû y penser. L'indécence a beau venir de la maison-mère, à Ste-Foy, c'est tout de même au bureau régional, en l'occurrence celui de Sherbrooke, que l'on demande de rendre des comptes après coup. Juste pour cette raison, je vais me faire un devoir de taire l'identité de la personne qui a accepté de me parler au bureau local.

Alors, comment peut-on moralement faire parvenir une lettre à une personne et lui réclamer un nouveau chèque lorsque son institution financière a déjà avisé que cette personne était décédée?

«On ne peut pas prendre pour acquis que cette personne est décédée tant que nous n'avons pas reçu de certificat de décès. L'institution financière pourrait avoir fait une erreur», m'a-t-on expliqué au bureau régional.

Doit-on en déduire que c'est le genre d'erreur qui se produit régulièrement? Ou'il arrive que les employés de banques ou de caisses se servent par erreur de l'étampe «DÉCÉDÉ» plutôt que celle qui mentionne «APPROUVÉ»?

Au fond, ce qu'il faut comprendre, de tout évidence, c'est que les affaires sont les affaires. Voilà tout. Alors pourquoi commencerait-on à faire du sentiment au ministère du Revenu? Pourquoi ferait-on preuve de délicatesse ou de compassion? On n'est pas payé pour ça après tout.

«L'une de ces premières choses à faire est d'aviser les autorités quand une personne décède. Si le ministère avait été avisé de façon officielle, la lettre aurait été envoyée à la succession», m'a-t-on aussi expliqué au bureau local du ministère.

Il reste que chez les Denault, on était en droit d'espérer qu'un fonctionnaire réagisse différemment d'une machine. Ce qui ne fut pas le cas. Aucune pitié, aucune sympathie. On aurait peut-être pu se donner la peine de vérifier par un coup de fil, non? Même pas! Le système, c'est le système, un point c'est tout.

«Nous, les enfants, remercions le gouvernement du Québec, et son ministère du Revenu, de sa compassion à l'occasion de la perte d'un être cher», a griffonné la fille d'Aurèle Denault sur la fameuse lettre reçue, qu'elle entend maintenant retourner à son point d'origine.

Reste à savoir à qui...

mgoupil@latribune.qc.ca

Pierre Labrie déplore que la «loterie» dont sa mère a été l'objet à l'Hôtel-Dieu n'ait été qu'un grief parmi d'autres

# «Que la pointe de l'iceberg»

François GOUGEON  
Sherbrooke

«Bien oui, on a eu droit à des excuses après coup... Mais le plus important c'est que cette triste affaire mise au grand jour permette d'améliorer les choses. Il ne faudrait plus jamais qu'un patient du CHUS connaisse le sort de notre mère...»

Pierre Labrie, mandataire des intérêts de sa mère avec son frère Charles, garde un goût très amer de l'expérience de sept mois vécue par Mme Rolande Labrie, à l'unité de soins aigus du 6<sup>e</sup> étage de l'Hôtel-Dieu du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

«Les médias ont beaucoup parlé de la fameuse Loterie 42 (dont sa mère a été l'objet de la part de 15 employés quant à sa date de transfert en centre d'accueil). Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. Cette loterie ne fait que rajouter à la souffrance que ma mère et notre famille ont vécue tout le temps de son hospitalisation à cause d'une très mauvaise qualité de soins et un suivi inacceptable, tant au plan médical qu'infirmer!»

Pierre Labrie signale que dès l'hospitalisation de sa mère, l'automne dernier, pour une démence vasculaire (associée à la maladie d'Alzheimer), la



Pierre Labrie

situation s'est dégradée progressivement entre la famille Labrie et l'ensemble des personnels ayant à s'occuper de sa mère.

### «Un roman d'horreur»

«C'est un roman d'horreur. Il y en a tellement long à dire... Que ce soit la médication inadéquate et mal administrée, une baisse de potassium non traitée adéquatement, des infections urinaires et ainsi de suite, tout allait de mal en pis dans ses soins... À peu près 14 médecins différents sont passés et au moins trois ou quatre ont eu un comportement totalement inacceptable... Quand un médecin te lance froidement

qu'il faut la laisser mourir (Mme Labrie), ça rompt un lien de confiance assez rapidement. Et tout au long de l'hospitalisation de notre mère, on n'a jamais senti de compassion de la part du personnel, pas de respect de sa personne et aucune collaboration avec nous... À travers cela, on a marché dans la peur, le chantage et les menaces. On se faisait dire des choses comme: si vous dénoncez la situation, votre mère risque d'avoir encore de moins bons soins», a expliqué M. Labrie.

Malgré cela, pour l'instant, la famille de 11 enfants n'envisage pas de poursuites juridiques contre les employés ayant organisé la loterie et dont la cagnotte grossissait de 15 \$ à chaque semaine.

Cependant, les Labrie entendent bien que la direction ne laissera pas mourir l'affaire là. D'ailleurs, aujourd'hui, une rencontre devrait avoir lieu avec le directeur général, Jean-Pierre Chicoine. «C'est certain qu'on va exiger un suivi. Il ne faut jamais plus qu'un autre être humain hospitalisé au CHUS, peu importe sa maladie, soit autant abusé dans sa dignité et dans les soins dont il a droit!»

«Au moins, ce qui nous réjouit c'est que notre mère ne soit pas morte à l'Hôtel-Dieu. Depuis son transfert à Argyl (Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke), son état s'est réellement amélioré. Bien sûr, une démence reste une démence. Mais elle a

repris son poids, elle est un peu plus autonome... Ça se compare pas une minute du temps où elle était à l'Hôtel-Dieu. Ici, à Argyl, il n'y pas de mots pour décrire comment ça se passe. Le personnel est extraordinaire, chaleureux, dévoué, d'une approche très humaine. Et le partenariat entre le personnel et la famille fonctionne à merveille!»

### Employés silencieux

Par ailleurs, malgré des appels lancés à des employés du CHUS impliqués dans les événements de la loterie, aucun n'a voulu réagir, même sous le couvert de l'anonymat.

D'autre part, la direction du CHUS a tenu, hier, par l'émission d'un communiqué de presse, à rassurer la population estrieenne. On peut notamment y lire que «tout en réitérant sa déception à l'égard des événements des derniers jours, la direction du CHUS veut témoigner sa confiance à l'égard de tous ses employés».

La direction aurait également rencontré l'ensemble de son personnel, ainsi que les employés impliqués dans les événements en question, au cours des deux derniers jours. Elle explique que «à l'issue de ces rencontres, la direction du CHUS a la conviction profonde que l'ensemble de ses employés sont plus que jamais déterminés à continuer d'offrir à la population des soins de première qualité».

## Les plants de tomates sont rares



Bonne chance aux jardiniers qui se cherchent encore des plants de tomates! Au Jardin Eden de Rock Forest, comme l'indiquent Pierre Beaulieu et Marie-Claude Boucher, il ne reste que quelques plants à vendre; ailleurs, c'est à peu près la même situation parce qu'à cause de deux gels au sol depuis le début du mois, il y a eu bien des pertes et que même certains fournisseurs ne suffisent pas à la demande dans la région de Sherbrooke.

Daniel FORGUES  
Sherbrooke

Des plants de tomates dites-vous? Bonne chance!

Car la plupart des pépinières, des commerces et kiosques d'horticulture de la région de Sherbrooke n'ont plus, ou à peu près plus, de plants de tomates à offrir, tout comme des plants de fines herbes, surtout ceux du basilic.

La raison?

Deux gels au sol depuis le début juin.

Des gels qui ont fait perdre des plants, de l'argent et de l'énergie à

bien des gens; ceux qui vendent les plants... et les centaines de jardiniers qui ont vu leurs plantations flétries par le froid imprévu.

Du rarement vu, diront certains, mais on ne sait jamais à quoi s'attendre d'une année à l'autre, dit Pierre Beaulieu du Jardin Eden à Rock Forest, lui qui vient tout juste de compléter un cours d'horticulture pour mieux compléter l'équipe familiale du commerce.

Ces deux gels au sol au début du mois ont fait en sorte d'épuiser rapidement, surtout, les stocks de plants de tomates dans la région, avec le résultat que même les fournisseurs ont aussi écoulé leur marchandise.

Le week-end dernier, par exemple, il fallait magasiner passablement pour en trouver dans la région de Sherbrooke. Encore plus ces derniers jours.

«À cause des gels au sol tardifs cette année, on a vu des clients revenir acheter trois fois des plants de tomates», indique M. Beaulieu du Jardin Eden.

«On en a encore à offrir à la clientèle, mais ça va s'écouler très rapidement» termine-t-il.

À la Pépinière Gagnon de Rock Forest, hier, il ne restait plus de plants de tomates «ordinaires», seuls une quarantaine de plants matures étant disponibles.

Aux Serres Neville de Lennoxville, la co-propriétaire Cathy Neville consi-

dère que cette saison-ci n'est pas habituelle.

«On produit nos propres plants de tomates dans nos serres; habituellement, à ce temps-ci de l'année, il nous en reste pour suffire à la demande, mais là, dans deux jours, on va sûrement en manquer», avoue-t-elle.

Les Serres Neville produisent pourtant annuellement 600 douzaines de plants de tomates à l'intention des jardiniers amateurs!

Chez l'un des principaux fournisseurs de pépinières dans la région, les Serres Yargeau à Deauville, on précise que la saison est vraiment exceptionnelle, de sorte qu'on a vite écoulé les plants de tomates, de concombres, de piments, de choux et de poireaux.

## Disparition du bulletin du midi à CKSH

# «L'information régionale va en souffrir»

Sébastien LAJOIE  
Sherbrooke

L'annonce de la disparition du bulletin du midi à la station de télévision CKSH-TV dès l'automne prochain en inquiète plus d'un. Dans la salle de nouvelles de la station du réseau de Radio-Canada, les journalistes et autres employés dénoncent cette «fermeture» qui selon eux, pourrait nuire à la qualité de l'information régionale.

«C'est un peu comme si un journal disparaissait, souligne la journaliste Guylaine Charette. Le problème, c'est que le volume et la quantité d'informations régionales va diminuer. On sera davantage à la remorque des informations montréalaises».

La direction de la station de télévision aurait expliqué cette décision par des performances décevantes aux derniers sondages de cotes d'écoute, les fameux BBM.

«Cela va à l'encontre des efforts qui ont été faits au cours des dernières années pour améliorer le bulletin. De

plus, dans les derniers sondages, on pouvait constater une certaine amélioration. De toute façon, au-delà des BBM, il faut préserver l'information régionale», souligne la journaliste qui travaille à CKSH-TV depuis 1989.

Président syndical pour les employés de la station, le journaliste Guy Cardinal se dit lui aussi surpris par l'annonce de cette nouvelle.

«C'est une grosse perte pour la nouvelle régionale. On trouve déplorables d'être absent, du moins de façon intéressante, sur l'heure du midi. Ce faisant, on laisse le champ libre à la compétition».

Le directeur général de COGECO, Michel Cloutier, déclare que la réalité régionale, hors des grands centres, permet difficilement de rentabiliser un bulletin de nouvelles.

«Le bassin de population est moins important. Cette décision va peut-être choquer quelques personnes, mais elle était inévitable. On doit s'ajuster aux nouvelles réalités de l'an 2000. Il faut donner aux téléspectateurs ce qu'ils désirent. Ça ne veut pas dire, cependant, que l'on a trouvé la bonne façon, mais il fallait s'ajuster.»

Le midi de CKSH-TV de l'automne prochain sera désormais meublé par la lecture des manchettes régionales, combinée aux nouvelles nationales et provinciales provenant du réseau de la Société Radio-Canada et à des interventions sur le réseau d'informations continues RDI.

«Il n'y a aucun inconvénient pour la collaboration avec RDI puisque nous effectuons déjà ces interventions. Mais il faut qu'un événement particulier ou inusité se produise dans la région pour intéresser Montréal», note Guylaine Charette.

### Lettre au dg de COGECO

L'annonce du retrait du bulletin du midi est arrivée soudainement, et la grande majorité des employés de la station étaient, hier, à rédiger une lettre destinée au directeur général de COGECO, Michel Cloutier.

Cette lettre de désaccord lui sera remise aujourd'hui, alors qu'il sera de passage à Sherbrooke. Toutefois, Guylaine Charette demeure bien réaliste.

«Par cette lettre, les employés signifieront leur mécontentement avec cette

décision et émettent des réserves quant au réaménagement budgétaire annoncé par la direction. Est-ce que cela va changer quelque chose? Cela reste à voir.»

Bien que la direction souhaite investir les énergies consacrées au bulletin du midi à la production d'émissions spéciales, Guylaine Charette croit toutefois que des postes pourraient être coupés.

«On ne produit pas des émissions spéciales chaque jour et ce n'est pas cela qui va combler les heures perdues. Également, bien que le contenu des émissions soit correct, elles ne contiennent pas de questionnements journalistiques ou d'analyses poussées. Ce ne sont pas des émissions d'affaires publiques.»

Pour Guy Cardinal, le portrait est plus clair.

«On estime, on devine par cette décision qu'il va y avoir des pertes d'heures pour le personnel technique qui produisait le bulletin. Quand un employé se retrouve avec une semaine de travail de moins de 10 heures, il est facile de comprendre qu'il voudra chercher un boulot ailleurs.»

## Envers la plaignante dans le procès Morin-Bourassa Deux hommes accusés d'appels harassants

Sherbrooke

Des accusations d'appels téléphoniques harassants à la plaignante dans la poursuite pénale contre l'homme d'affaires Robert Morin et le policier Pierre-Paul Bourassa, ont été portées contre Steve Corriveau, âgé de 27 ans, et François Levasseur, 20 ans.

Les prévenus absents à leur comparution inscrite au rôle d'hier devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke, étaient représentés par Me Jean Leblanc pour son collègue Joël Bourassa.

Un plaidoyer de non culpabilité a été enregistré en leur nom dans cette affaire.

Les inculpés devront se présenter devant le tribunal le 26 juillet pour connaître la preuve que le procureur Paul Crépeau possède contre eux.

D'après une source policière, la plaignante a reçu des appels téléphoniques harassants pendant la soirée du 25 avril de la part de deux individus.

On se trouvait alors pendant le procès devant jury de Morin et Bourassa qui ont été acquittés mais la poursuite a depuis demandé une révision de ce verdict.

La plaignante a rapporté ces appels à la Sûreté du Québec qui a fait enquête avec les résultats que l'on connaît.

Vendredi et samedi au parc Jacques-Cartier

# Une Fête nationale pour tous les goûts

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Spectacles rock de Claude Dubois et des Respectables, musique traditionnelle, amuseurs publics, exposition, pique-nique et feux d'artifice: il y en aura décidément pour tous les goûts lors de la Fête nationale du Québec qui se déroulera sur deux jours, soit vendredi et samedi, au parc Jacques-Cartier, à Sherbrooke.

Autre nouveauté: les festivités ont été confiées cette année à l'organisation de la Fête du lac des Nations, qui possède une longue expertise dans la logistique de tels événements.

«La Société nationale des Québécois a pris en charge la fête régionale du parc Jacques-Cartier et en a confié la gestion à la Fête du lac des Nations», explique Robert Gagné, président de la Société nationale des Québécois, section Estrie.

En tout, dans la région, pas moins de 45 événements sont prévus pour souligner la Fête nationale du Québec.

«Il y a aussi d'autres festivités qui n'impliquent pas d'aide technique ou financière», a souligné M. Gagné, hier, à l'occasion du dévoilement des activités des 23 et 24 juin au lac des Nations.

Deny Grimard, directeur général de la Fête du lac des Nations, indique pour sa part que «l'objectif n'est pas de faire une mini-Fête du lac, mais une Fête nationale d'envergure, avec un show solide, ce qui nous permet en outre d'utiliser les mêmes équipements pour les deux événements».



Les organisateurs de la Fête nationale du Québec dévoilaient hier le programme des activités au parc Jacques-Cartier, à Sherbrooke. Sur la photo, dans l'ordre habituel, Robert Gagné, président de la Société nationale des Québécois, section Estrie, Christiane Daigle, coordinatrice de la fête, Pierre Beauchesne, coordonnateur de la Fête nationale en Estrie, et Deny Grimard, directeur de la Fête du lac des Nations et producteur de la Fête nationale.

«Nous avons aussi voulu rejoindre trois types de clientèle: les enfants, la famille et les personnes de cinquante ans et plus», souligne M. Grimard.

Ainsi, plusieurs activités sont prévues pour les enfants: contes, spectacles de magicien, envolée d'oiseaux, ateliers de dessins et maquillage, les 23 et 24 juin à compter de midi.

Pour les familles, il y a aura des cours de danse country et des activités sportives. Un sentier de l'histoire, une «rue» des artistes et une exposition de la Société d'histoire de Sherbrooke sont également au programme.

Les organisateurs ont aussi prévu un «grand pique-nique des retrouvailles 2000», samedi, tandis que des spectacles de musique folklorique seront présentés lors de «4 à 7» vendredi et samedi, sur une terrasse aménagée au parc Jacques-Cartier.



Claude Dubois

Sur la grande scène extérieure, le public pourra voir vendredi soir le spectacle du chanteur de la relève Frédéric Gagnon, suivi du très populaire Claude

Dubois, puis du groupe Thundebrock, qui rend hommage au rock québécois.

De plus, vendredi soir, le public pourra voir en direct sur écran géant un extrait du spectacle de la Fête nationale présenté à Québec, avec Kevin Parent, Sylvain Cossette et France d'Amour, qui sera suivi d'un feu de joie et d'un feu d'artifice.

Samedi soir, le groupe folklorique Mathurin assurera la première partie du spectacle des Respectables, l'un des groupes rock de l'heure au Québec, qui sera suivi de Michel Russell.

Les organisateurs attendent entre 10 000 et 15 000 personnes pour chacune des deux journées de festivités.

À noter qu'il faudra déboursier 2 \$ par personne par jour pour l'accès au parc Jacques-Cartier. L'entrée est gratuite pour les enfants de six ans et moins.

## Lebeau® Vitres d'autos

175, Quatre Pins  
Sherbrooke (Québec)  
Tél.: (819) 822-2626

372, rue Wellington Sud  
Sherbrooke (Québec)  
Tél.: (819) 563-8242

## Ajoutez deux roues à votre auto.

Support à vélo très  
solide pour seulement :

**5995\$**

Prix spécial

Avec tout achat  
et installation d'une  
attache-remorque,  
l'idéal pour bateaux,  
vélos, remorques  
et roulettes.

Photo à titre indicatif.

Renseignez-vous au

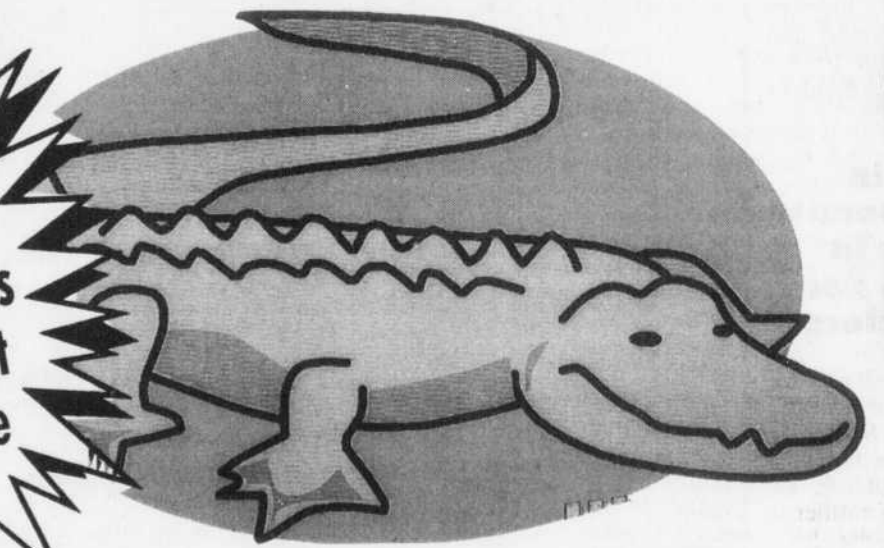
**1 800 800-2727**

Aussi, super prix de  
liquidation sur les  
radios d'auto modèles  
1999 et discontinués.

**SONY Pioneer**

## GRANDE Vente CROCODILE SUR LE TROTTOIR

Super  
spéciaux  
chez tous  
les marchands  
qui affichent  
le crocodile



**DU 19 AU 25 juin**

AUX  
**PROMENADES KING**  
rue King Ouest, Sherbrooke

Enfin  
une vraie  
vente!

Jusqu'à

**80%**  
de  
rabais

**PARTICIPEZ AUX NOMBREUX TIRAGES!**

Sortie contre la Loi 101 lors de la collation des grades à l'Université de Sherbrooke

# Le professeur recevra une lettre du recteur

Denis DUFRESNE  
Sherbrooke

Le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke considère comme clos l'incident de samedi, lors de la collation des grades, alors que le professeur Camille Charron a fait une sortie aussi percutante qu'inattendue contre la loi 101 et l'option souverainiste.

«Tout le monde était là et c'était vraiment une surprise. Hier (lundi), lors de la réunion du conseil d'administration le recteur (Pierre Reid) a rappelé que l'Université respecte la loi 101 et respecte également les opinions divergentes», indique le directeur du bureau des communications de l'Université de Sherbrooke, Jacques Viens.

Ce dernier reconnaît que les propos de M. Charron, un professeur à la retraite qui recevait le titre de professeur émérite en droit, ont causé toute une surprise et n'avaient pas leur place lors d'une cérémonie de collation des grades.

«Pour nous, le dossier est clos. M. Charron va recevoir une lettre du recteur pour lui donner notre position», ajoute M. Viens.

## Des propos déplacés selon des députés

Chez les députés de la région, la sortie du professeur Charron suscite des réactions qui vont du refus poli de commenter à la réprobation.

Le député péquiste de Johnson, Claude Bou-

cher, se dit «très étonné qu'un professeur d'université démontre un tel fanatisme et, surtout, dans un contexte totalement inapproprié».

«J'ai fait deux baccalauréats et deux maîtrises à l'Université de Sherbrooke: j'ai eu des professeurs fédéralistes et des professeurs souverainistes, mais jamais je n'ai rencontré un professeur avec une telle attitude, c'est incroyable!» dit-il.

Lors de la collation des grades, le professeur Charron a entre autres qualifié les souverainistes «d'intolérants» et de «fascistes», des propos qui ont irrité plusieurs personnes présentes dans la salle et qui ont incité certaines d'entre elles à quitter les lieux.

«Probablement que ce professeur a commis une erreur et n'a pas réfléchi à ce qu'il faisait. J'imagine que dans ses cours il fait preuve de plus d'objectivité, mais ce n'est pas un bon exemple pour la jeunesse», ajoute M. Boucher.

Pour sa part, le député bloquiste de Sherbrooke, Serge Cardin, déclare que «si j'avais eu à aller à la collation des grades et si en plus j'avais reçu un titre honorifique, mon intérêt aurait été de promouvoir l'institution et de la remercier d'avoir professé chez elle».

«Ce n'est pas nécessairement de la censure que de dire à quelqu'un que ce n'est ni l'endroit ni le moment de faire valoir ses opinions politiques», fait-il remarquer.

Pour le député conservateur de Richmond-Arthabaska, André Bachand, «il n'est pas certain

que c'était le contexte idéal, M. Charron aurait dû faire preuve d'une certaine réserve».

«S'il n'est pas satisfait de la loi 101, il devrait tenter de convaincre les juges de la Cour suprême qui ont reconnu que l'ensemble des lois pour la protection du français au Québec respecte l'esprit de la Constitution du Canada», fait-il valoir.

## Charest refuse de commenter

Le chef du Parti libéral du Québec et député de Sherbrooke à l'Assemblée nationale, Jean Charest, préfère ne pas commenter les événements, indique-t-on à son bureau. Même son de cloche du côté du député conservateur de Compton-Stanstead, David Price.

Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Jean-Guy Bergeron, préfère lui aussi ne pas faire

de commentaires, mais souligne que les propos de M. Charron ne remettent pas en cause le titre de professeur émérite qu'on lui a remis.

«Cela ne nous fait pas regretter le fait de lui avoir remis ce titre, car il le méritait pleinement. C'est un monsieur engagé dans ses opinions», dit-il, soulignant que M. Charron a enseigné de nombreuses années à l'Université de Sherbrooke.

D'autre part, contrairement à ce qui a été écrit dans La Tribune de lundi, Micheline Dumont (et non Charron) a reçu le titre de professeur émérite en histoire lors de la cérémonie de la collation des grades à l'Université de Sherbrooke.

# Portières non verrouillées: la police peut vous coller un ticket de 30 \$

Pierre SAINT-JACQUES  
Sherbrooke

Devant le fléau des vols de véhicules et dans des véhicules, le Service de police de la région sherbrookoise a entrepris d'émettre des constats d'infraction aux propriétaires qui n'auront pas verrouillé les portières de leur véhicule.

Sans que l'on puisse qualifier l'opération de systématique, il s'est tout de même donné une dizaine de constats en fin de semaine du côté du parc de stationnement du centre commercial Les Terrasses Rock Forest, boulevard Bourque.

Ces infractions entraînent des amendes de 30 \$ et des frais.

Le policier Michel Martin, porte-parole du Service de police de la région sherbrookoise, a indiqué, à titre d'exemple, que durant le seul mois de mai 2000, les voleurs avaient mis la main sur 78 véhicules.

Les cibles préférées des malfaiteurs: les camionnettes 4 X 4 (14), les voitures Honda (10) et les automobiles Cavalier

## FAITS DIVERS

### Espaces pour handicapés

Sherbrooke - Cette semaine, un policier du Service de police de la région sherbrookoise a été particulièrement assigné au respect des espaces de stationnement pour personnes handicapées.

Le policier en profitera également pour vérifier la validité des permis donnant accès à ces espaces.

Rappelons qu'une infraction concernant le non-respect de ces espaces peut entraîner une amende de 100 \$ à laquelle s'ajoutent des frais.

### Du vin artisanale dans la mire des policiers

Sherbrooke -L'équipe des policiers du Service de police de la région sherbrookoise, assignée à vérifier la légalité des boissons vendues dans les établissements licenciés de son territoire, a effectué des prélèvements d'échantillons de vin pour en vérifier la légalité.

Les policiers attendent les résultats des analyses de ces échantillons.

Il peut arriver que des vins de fabrication artisanale soient écoulés dans les établissements licenciés ce qui est illégal.

Le travail de cette équipe, qui vérifie s'il y a infraction ou non en vertu de la LIM-BA, à savoir la Loi en matière d'infractions sur les boissons alcooliques, s'accomplit sur un rythme régulier.

Tout cette démarche s'inscrit dans la foulée du programme ACCES qui signifie action concertée pour contrer l'économie souterraine.

(huit).

Les vols sont commis à tout moment du jour et partout, mais plus souvent qu'autrement, ils sont perpétrés en plein jour et dans de vastes espaces de stationnement: centres commerciaux, parking de cinéma, parcs de stationnement municipaux, campus universitaires...

Il ne suffit que quelques secondes à un expert pour voler un véhicule. Le moins que l'on puisse faire, c'est bien de verrouiller les portières.

**100%vision**  
CHIRURGIE LASER  
DR GUY DOYON M.D.  
OPHTHALMOLOGISTE  
CE SOIR, 19H  
SÉANCE D'INFORMATION GRATUITE  
2727, RUE KING OUEST  
BUREAU 100  
819-346-2727

**loto-québec résultats**

**BANCO**  
Tirage du 2000-06-20  
04 19 20 22 23  
28 30 37 38 40  
42 44 48 50 53  
55 57 65 67 69

**Millions**  
Tirage du 2000-06-20  
3 4  
516 7073

**Extra**  
Tirage du 2000-06-20  
NUMÉRO: 691946

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-O, cette dernière a priorité.

## CHRONIQUE MINCEUR

Santé vous bien dans votre peau



**Maigrir... une fois pour toute!**

Toutes les méthodes amaigrissantes donnent un certain résultat. Mais il est indispensable qu'une méthode, un régime ou une diète puisse convenir à tout le monde. Chaque individu a des fonctions métaboliques particulières, des besoins spécifiques et des goûts précis. Les aliments n'ont donc pas les mêmes effets sur tout le monde.

**Biologie... parce que les aliments n'ont pas les mêmes effets sur tout le monde**

Des tests cliniques, des analyses scientifiques et des rencontres personnalisées ont pour but de bien cerner la cause du problème d'embonpoint de chaque individu, de trouver les raisons fondamentales qui poussent le corps à accumuler un surplus de graisse.

**Biologie... plus que de la salade**

Et surprise, vous ne mangerez pas que de la salade... bien au contraire! Vous serez grandement rassasiés par des repas variés, équilibrés, sans que vous ayez à compter les calories ou à peser les aliments. Sachant que le corps, lorsqu'il se sent privé, a le réflexe naturel d'emmagasiner des graisses, la méthode Biologie vous incitera à manger en quantité suffisante des aliments appropriés à votre condition.

**Biologie... des résultats assurés**

Le plus beau, c'est que ce que le corps perd en gras, il le gagne en énergie. Evidemment, il y a un effort à fournir, des habitudes alimentaires à changer. Cependant, cette méthode, à la fois scientifique et intelligente, procure des résultats probants obtenus chez de nombreuses personnes.

**CERTIFICAT-CADEAU**  
Sur présentation de ce certificat-cadeau, nous procéderons à une évaluation de votre type de métabolisme SANS FRAIS.  
Cette démarche pourrait changer le cours de votre vie.  
BIOLOGIE privilégie une méthode différente et efficace. Profitez-en!

**TÉLÉPHONEZ MAINTENANT**

Visitez notre site Web  
www.biologie.ca  
Courriel: biologie@biologie.ca

**BIOLOGIE**  
4505, boul. Bourque  
Rock Forest  
Tél.: 821-3646  
Première consultation gratuite

**ATTENTION**  
Le **CARRÉFOUR DE L'ESTRIE**  
sera **FERMÉ**  
le samedi 24 juin.  
Le dimanche 25 juin, nous vous accueillerons de midi à 17 h.

Fête nationale du Québec 2000  
« Si on se lançait des fleurs »  
Voyez la programmation de toutes les fêtes en Estrie dans La Tribune de vendredi le 23 juin.

Ne manquez pas les festivités spéciales au parc Jacques-Cartier de Sherbrooke.

**Bonne Fête nationale!**

Société nationale des Québécoises et des Québécois DE L'ESTRIE

UN DON POUR LES JEUNES DE LA RUE  
UN PRÉSENT POUR L'AVENIR

**ON A TOUS ÉTÉ JEUNE!**

**VOICI UN DE MES SOUVENIRS DE JEUNESSE :**

À l'âge de 15 ans, dans ma ville natale, Victoriaville, j'ai été choyé de pouvoir miser sur diverses organisations sportives. Je me souviens très bien des bénévoles qui nous encadraient au baseball et au hockey. Nous organisions aussi des soirées de danse le samedi. Au hockey, dans l'uniforme des Bruins midgets, je portais le numéro 7, le même que Georges Guilbault, mon joueur favori chez les Bruins juniors. La jeunesse est pleine de ressources, de talents! Afin de permettre à des jeunes de sortir de leur isolement, de se remettre en action, de reprendre confiance en leurs capacités, les travailleurs de rue les accompagnent et les encouragent dans la réalisation de leurs projets, de leurs rêves. Voici la 7e d'une série d'anecdotes parfois cocasses, parfois croustillantes. Merci à tous ceux qui ont bien voulu confier leurs aventures de jeunesse. Une autre façon de contribuer à la campagne de financement pour le maintien du travail de rue à Sherbrooke.

Raymond Tardif, président et éditeur de La Tribune, fier du chandail des Bruins en 1965 à Victoriaville.

**Coalition Sherbrookoise pour le Travail de Rue**  
(819) 822-1736  
C.P. 501, Sherbrooke J1H 5K2

Campagne de financement 2000 pour le travail de rue à Sherbrooke

**CHRONIQUE**

Marcel Lavigne denturologiste  
Dr Patrick Ouimette chirurgien dentiste

**POURQUOI NOS DENTS FONCENT-ELLES AVEC L'ÂGE?**

Plusieurs facteurs contribuent à ternir, avec le temps, l'éclat de votre sourire. Les taches de surface sont principalement causées par de puissants agents décolorants comme le café, le thé et le tabac. Les boissons chaudes sont particulièrement dommageables puisqu'une élévation subite de la température de nos dents (cycles chaud et froid) cause leur expansion et leur contraction répétées. Ce cycle permet ainsi aux agents colorants de pénétrer les cristaux d'émail.

Si vous voulez vous débarrasser de taches de surface disgracieuses, un polissage réalisé par un professionnel à l'aide d'une pâte, combiné à un brossage régulier et à la soie dentaire, peut vous assurer un sourire radieux.

Certaines taches sont plus difficiles à faire disparaître parce qu'elles sont incrustées dans de minuscules fractures à la surface de la dent. La seule façon de combattre ces taches est un blanchiment professionnel ou une restauration qui remplira et couvrira les microcraquelures avec un matériel de la couleur de votre dent.

Les taches plus récalcitrantes sont celles qui deviennent partie intégrante de la structure de la dent. Par exemple, notre dent tend à noircir à la suite d'un traitement de canal. Aussi, des taches blanches ou des bandes gris-brun peuvent être causées par une mauvaise solidification des dents avant la naissance ou la prise de certains médicaments très jeunes. Enfin, des caries profondes d'anciennes obturations peuvent également transparaitre.

Souvenez-vous que seuls un blanchiment et des techniques de masquage professionnelles peuvent venir à bout de ces taches tenaces pour longtemps, la plupart des produits sur le marché n'ayant qu'un résultat temporaire ou décevant.

Source : Patient News Publishing

Sujet de la prochaine chronique  
"LES PROTHÈSES COMPLETES AMOVIBLES"

**Place Andrew Paton**  
65, rue Belvédère Nord, bur. 210 et 220  
Marcel Lavigne 569-DENT (3368) / Dr Patrick Ouimette 569-2805

## LA CITÉ DES RIVIÈRES

# La Ville renonce à un terrain réservé

□ Les administrateurs municipaux avaient reçu une mise en demeure du propriétaire

Luc LAROCHELLE  
Sherbrooke

La Ville libère une des propriétés inscrites dans la réserve pour fins publiques créée en prévision de la Cité des rivières. Le propriétaire du terrain autrefois occupé par la firme de remorquage Jean-Marc Allaire, sur la rue King ouest, recouvre son plein droit d'en disposer sans restriction.

Un mois après avoir reçu l'avis légal les informant de la mainmise partielle de la Ville, le propriétaire, la compagnie à numéros 122441 Canada Inc., a expédié une mise en demeure aux administrateurs municipaux les enjoignant d'acheter le terrain ou encore de se désister, sans quoi ils seraient tenus responsables des préjudices subis. Ce terrain, offrant une vue panoramique sur le lac des Nations, est en vente depuis 1996.

Les fonctionnaires municipaux ont établi que les pertes pouvaient facilement se chiffrer à 25 000 \$ par année, somme qui aurait dû être ajoutée au déboursé pour acquérir la propriété. Cette dernière est taxée par la Ville sur une valeur de 196 700 \$.

Le maire Jean Perrault, qui préside la corporation Sherbrooke, ville des rivières, soutient que la riposte juridique du propriétaire n'a pas bousculé les autorités municipales.

«Après avoir examiné les probabilités d'utiliser cette propriété, nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de la garder à l'intérieur de la réserve immobilière», de dire le maire Perrault.

La note de service signée par le directeur général de la Cité des rivières donne pourtant à penser qu'il s'agissait d'un emplacement stratégique.

«Nous comprenons que la décision de maintenir ou de lever la réserve pour fins publiques sur ce lot revient à la Ville, mais nous tenons à vous informer de la situation géographique privilégiée qu'il représente pour le projet», notait M. Painchaud, à l'intention des administrateurs municipaux.

Les concepteurs de la Cité des rivières prévoient des interventions à cet endroit dès la première phase du projet. Un promontoire avec vue sur le lac et un sentier pour rejoindre les berges de la rivière Magog y auraient été aménagés. Le terrain devait aussi servir comme parc de stationnement pour recevoir une trentaine de véhicules.

Le maire Perrault se dit incapable de préciser quand les élus seront fixés sur l'avenir des 16 autres propriétés toujours frappées par le décret municipal, adopté le 24 mars, pour protéger la Ville contre la spéculation immobilière.

Depuis cette date, les propriétaires n'ont plus le droit de procéder à des travaux qui auraient pour effet d'aug-

menter le prix de vente de leur bien. Ils ont également été avisés qu'en cas d'ex-

propriation, la Ville fixera leur indemnité sans tenir compte de la plus-value

qui pourraient découler d'investissements publics.

## Le Rappel veut un partenariat pour contrer la sédimentation

Denis DUFRESNE  
Sherbrooke

Le Rappel invite les promoteurs du projet de Cité des rivières à s'associer dès que possible avec les municipalités du bassin versant de la rivière Magog, afin de régler de façon globale les problèmes de sédimentation de ce cours d'eau.

«Cité des rivières doit inscrire son agenda prioritaire de construire un partenariat avec les municipalités en amont, dont Rock Forest, Magog, Deauville, Magog et le canton de Magog. (...) On a un projet qui tourne autour de la rivière, alors il nous faut une rivière en santé», croit Jean-Claude Thibault, président du Rappel (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs

et cours d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la Saint-François).

Le Rappel mène actuellement une étude avec la collaboration de l'Université de Sherbrooke sur l'importance et les sources de la sédimentation de la rivière Magog, un problème particulièrement aigu dans le secteur de Rock Forest.

L'organisme croit que les municipalités du bassin versant doivent se doter d'une réglementation commune pour contrer l'érosion et juge que les travaux routiers et de construction sont les principaux responsables de ce problème.

«À chaque grosse pluie, la rivière devient brune... La rivière Magog est menacée parce qu'il y a des sédiments qui s'y déversent chaque année. La suggestion du Rappel est de créer un par-

tenariat pour réglementer les chantiers et avoir un guide des bonnes pratiques de construction pour permettre la rétention des sédiments», dit M. Thibault.

Et selon lui, la Ville de Sherbrooke «est capable d'offrir une expertise aux autres municipalités pour des normes communes; les ingénieurs de la Ville savent comment faire».

«Lorsque le projet de Cité des rivières sera complété il faudra que l'eau soit de l'or bleu et non de l'or brun!» lance-t-il.

«Il ne faut pas oublier que l'eau est la ressource première», mentionne en outre Jean-Claude Thibault, au sujet de ce projet qui prévoit des investissements de 80 millions \$ pour des aménagements et des infrastructures destinés à mettre en valeur la rivière Magog et ses berges.

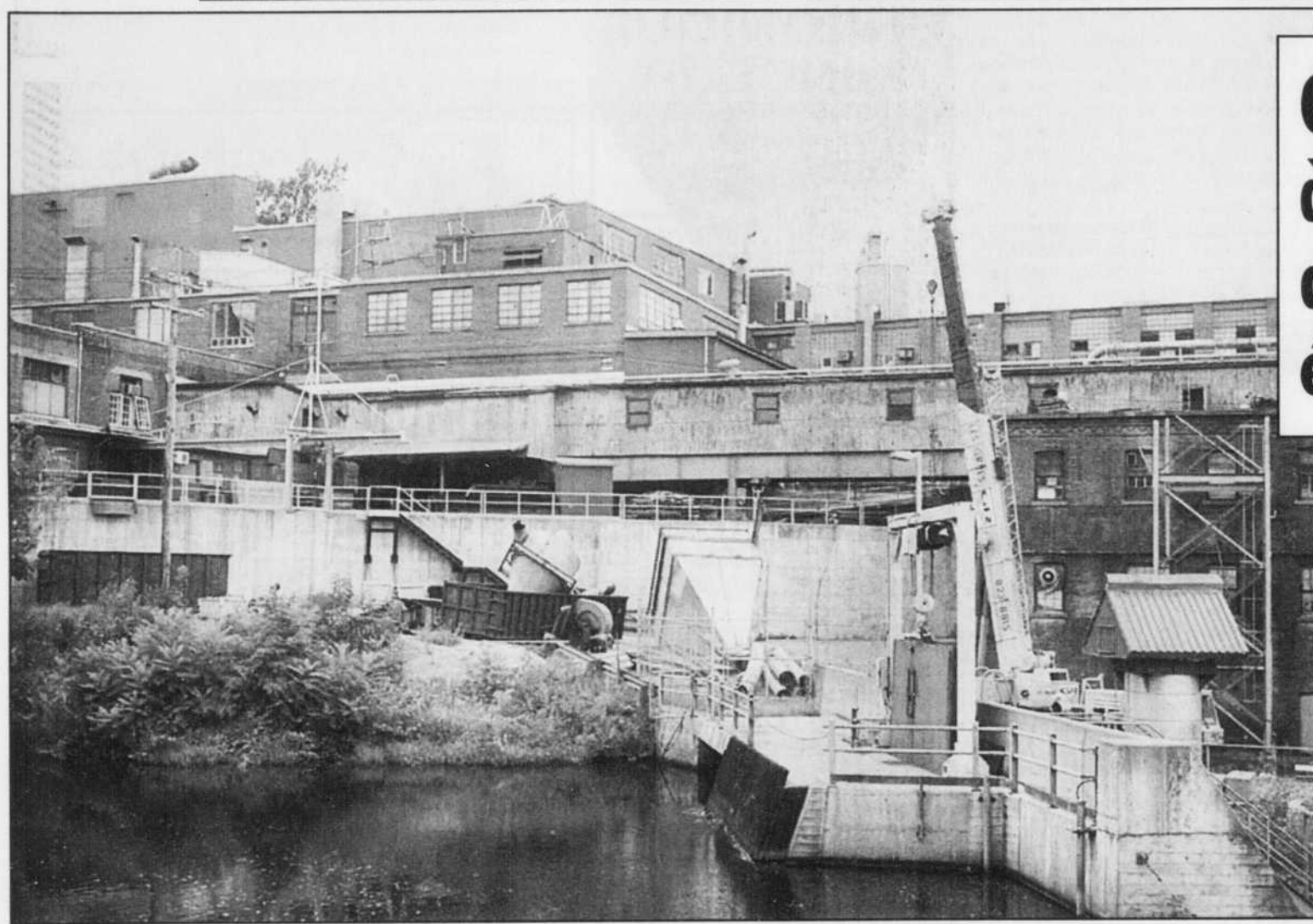


Photo La Tribune, archives

Comme il n'existe aucune réglementation provinciale sur le bruit, Québec ne peut contraindre le fabricant de caoutchouc American Biltrite à respecter des normes minimales.

## Québec demande à American Biltrite de lui fournir une étude sur le bruit

Sherbrooke (LL)

Le ministère de l'Environnement s'attend à ce que la compagnie American Biltrite lui fournisse une étude détaillée sur le bruit généré par ses installations d'ici l'automne. C'est ce qui a été convenu entre les parties il y a quelques semaines.

Ces discussions sont parallèles aux démarches juridiques entreprises par deux voisins du complexe industriel, qui exigent de la compagnie et de la Ville de Sherbrooke une somme de 50 000 \$ pour compenser la perte de leur qualité de vie. Les plaignants allèguent que le problème s'est accentué depuis qu'American Biltrite a agrandi ses installations.

Le ministère de l'Environnement est incapable de confirmer ou d'infirmer cette prétention, puisque les résultats proviennent de lectures prises une fois le projet d'expansion complété.

«Nous ne sommes pas en mesure de comparer le bruit généré par l'usine avant et après les travaux. Les dirigeants d'American Biltrite étudient la question sous divers angles et se sont engagés à nous fournir un rapport complet le plus tôt possible. Nous attendons les résultats d'ici l'automne», signale M. Pelé.

Comme il n'existe aucune réglementation provinciale sur le bruit, les représentants gouvernementaux ne peuvent contraindre le fabricant de caoutchouc à respecter des normes minimales.

«Les sources de bruit sont multiples dans ce secteur : la circulation automobile, le transport par camion, les chutes de la rivière Magog. Je pense qu'on peut tendre vers une amélioration en ce qui a trait à l'usine, mais il serait illogique d'exiger d'un complexe industriel situé en plein centre-ville qu'il soit plus silencieux que le milieu ambiant», estime le porte-parole gouvernemental, convaincu que la direction d'American Biltrite est de bonne foi.

### Bonne collaboration

«La compagnie a été claire dès le départ. Ses représentants nous ont dit: n'exigez pas de choses irréalistes et nous collaborerons avec vous dans la recherche de solutions. Les grandes corporations sont généralement soucieuses de leur image et c'est la préoccupation que j'ai sentie chez les représentants d'American Biltrite», juge-t-il.

La réduction du bruit est une des conditions qui avaient été posées par le Groupe Savoie, avant qu'il ne s'engage dans le projet de recyclage de la Kayser.

«Le bruit est sûrement moins dérangeant de l'autre côté de la rivière que dans le voisinage immédiat. Nous n'avons toutefois aucun règlement sur lequel nous pourrions nous appuyer pour obliger American Biltrite à cesser ses opérations. Nous devons rechercher le meilleur compromis», rappelle M. Pelé.

Les deux organisations conjointement ciblées par la mise en demeure signifiée par Daniel Martel et Jean-François Denault, qui habitent le même immeuble sur la rue Court, ont à ce jour refusé de reconnaître leurs torts et de payer des compensations financières aux plaignants.

# Zellers

de

## MAGOG

ZONE TOURISTIQUE

Notre magasin sera

# OUVERT

les 24 juin et 1er juillet  
de 8 h à 17 h

*Nous vous attendons!*

# BINGO MONSTRE

5000\$ en argent à gagner!

Soyez parmi la dizaine de finalistes à chaque semaine!

Participez au BINGO MONSTRE de La Tribune du 22 avril au 30 juin et qualifiez-vous pour la grande finale au Carrefour de l'Estrie le vendredi 30 juin prochain dans le Mail Central.

6e marathon - Carte complète  
Utilisez la carte lime distribuée dans le Télé-Plus du 10 juin

VOICI LES NUMÉROS DU BINGO D'AUJOURD'HUI:

0 69	B 9	I 19	N 33	N 42
G 50	N 38	B 4		

Veuillez noter que les numéros se lisent de gauche à droite. Cet ordre sera respecté au moment de désigner les gagnants. Aucun numéro ne sera communiqué par téléphone. Seules les cartes complètes seront acceptées. Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

# 152 800 \$ pour le travail de rue

Quatre intervenants pourront être maintenus auprès des jeunes à Sherbrooke

Claude PLANTE

Sherbrooke

Tout le branle-bas pour sauver la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue en valait largement la peine. Quand la population laisse parler son cœur, on obtient de grands résultats.

C'est dans cet esprit que les personnalités impliquées dans la campagne de financement de l'organisme ont dévoilé hier matin un montant considérable: 152 800 \$.

«Je suis fier que l'objectif de 120 000 \$ soit dépassé», a indiqué Roger Fortier, président d'honneur de cette campagne lancée pour soutenir la Coalition au prise avec un financement gouvernemental nettement inférieur aux attentes.

«Je suis doublement fier de l'appui des gens de mon milieu qui, comme moi, croient de toute évidence à l'importance du travail de rue en région.»

Cette somme permettra de maintenir quatre intervenants auprès des jeunes de la rue, «un minimum» pour une région comme la nôtre, a-t-on souligné.

Le radiothon du 2 juin dernier, sur les ondes de CHLT 630, a été l'un des événements marquants de cette campagne. L'événement, parrainé par l'auteur-compositeur interprète Richard



Photo La Tribune, Claude Plante

On a dévoilé hier le résultat de la récente campagne de financement de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue: 152 800 \$. On voit ici Michel Laurin, de CHLT 630, Mgr André Gaumont, Jean-François Ross, coordonnateur, Roger Fortier, président d'honneur, et Michel Fortin, directeur général de CHLT 630.

Séguin, avait permis d'amasser un peu plus de 75 000 \$.

Tout au long de la conférence de presse d'hier matin, les intervenants n'ont pas manqué de remercier les médias régionaux pour leur appui et la

couverture de cette croisade pour le financement récurrent de la Coalition.

Richard Séguin

Ne pouvant être présent en raison du début de la pré-production d'un album à venir, Richard Séguin a quand même pensé faire lire une lettre en son nom. «Les gens qui ont donné connaissent vraiment le sens des mots ressources humaines», a-t-il dit, à travers la voix d'Annie Auger, l'une des jeunes impliquées dans le radiothon.

«À l'ère de la mondialisation, on disloque brutalement ces deux mots.

Mais grâce aux dons de la population il y aura cette année quatre travailleurs, quatre battements de cœur, une présence à l'autre, une présence dans le monde de la rue.»

En mars dernier, la Coalition sherbrookoise demandait une nouvelle fois la mobilisation de la population sherbrookoise afin de maintenir la présence de quatre travailleurs de rue à Sherbrooke, a rappelé Lise Gagnon, présidente du conseil d'administration de l'organisme.

«Nous étions alors inquiets de rompre ce lien et cette aide apportée à des

est la preuve que nous pouvons réussir ensemble un projet comme celui-là», a-t-il déclaré.

«Mais ce succès ne doit pas nous endormir. Qui sait? Devrions-nous faire pareille opération pour aider certaines personnes âgées laissées pour compte dans notre société?»

M. Fortier a profité de l'occasion pour réitérer son engagement comme président de la prochaine campagne de financement de la Coalition, si c'en est le désir des autorités. La proposition semble avoir été bien accueillie par de chauds applaudissements.

## La Coalition attend une annonce du ministre Baril

Sherbrooke (CP)

La mobilisation générale en faveur de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue a-t-elle incité les instances gouvernementales à revoir son appui envers l'organisme?

D'ici quelques jours, le ministre responsable de la Jeunesse, Gilles Baril, devrait faire une annonce, croit la Coalition sherbrookoise, qui espère être dans les bonnes grâces du gouvernement.

«Nous avons reçu une promesse d'intention du ministre, explique Jean-François Ross, coordonnateur de la Coalition. Il devrait y avoir une conférence de presse d'ici le fin de juin, probablement le 29. On nous dit que la Coalition sherbrookoise est concernée.»

«Nous allons veiller à ce que le suivi de cette promesse se fasse», a-t-il promis, au terme d'une conférence de presse qui a servi à dévoiler le résultat de la campagne de financement.

Pas certain...

Au bureau du ministre Baril, à Québec, on n'a pas le même son de cloche. Il est loin d'être certain que le ministre fasse une annonce ce mois-ci, affirme l'attaché de presse de M. Baril, Thierry Aubin.

La Régie régionale de l'Estrie est en période d'évaluation des priorités pour le travail de rue. Si sa direction juge qu'on doit augmenter les budgets, elle en fera part au ministre, qui pourrait décider d'augmenter le montant récurrent de 45 000 \$ accordé annuellement à la Coalition, explique M. Aubin.

L'annonce pourrait avoir lieu en août ou en septembre. «Cela relève du plan d'action de 27 millions de dollars annoncé par M. Baril l'an dernier», déclare-t-il.

Advenant le cas que l'engagement gouvernemental se transforme en financement suffisant pour la Coalition du travail de rue, serait-on obligé de tenir une autre campagne de financement? Probablement, répond M. Ross.

«On pourrait alors mettre en place de nouveaux programmes qui viendraient épauler le travail de rue. D'autres campagnes, mais peut-être avec un objectif moins élevé.»

Les larmes aux yeux

On a demandé à Annie Auger de lire la lettre que Richard Séguin avait écrite pour l'occasion. Pour elle qui s'est grandement impliquée dans le radiothon, les 150 000 \$ amassés lors de la campagne sont le résultat d'un travail d'équipe.

«Quand j'ai vu le résultat du radiothon (75 000 \$), j'ai eu les larmes aux yeux. Quand on voit tout les gens comme Richard Séguin qui s'impliquent à fond. Lui et les autres n'étaient pas là pour bien paraître, c'était pour la cause.»

Il est grand temps, ajoute-t-elle, que le gouvernement «se réveille». Nous sommes des humains normaux. Il faut s'occuper de nous.»

**CHRONIQUE info**

par **PIERRE A. CAMERON**  
président

---

**S**ouris domestique

**APPARENCE**  
Petite et mince, 3 po à 4 po de long, avec de grandes oreilles, de petits yeux et un nez rose pointu. De couleur brun pâle à gris pâle; excréments en forme de baguette.

**ALIMENTATION**  
Se nourrit 15 à 20 fois par jour; peut s'insérer dans une ouverture de 1/4 po de diamètre; porteuse de plusieurs maladies sérieuses.

**MOEURS**  
Construit son nid dans les structures et des terriers en établissant un «territoire» près de sources de nourriture; distance de 10 à 30 pieds de son nid; curieuse mais méfiante, un excellent grimpeur.

---

**M**ulot / Campagnol des champs

**APPARENCE**  
Son pelage est long, la queue plus courte que le corps; petites oreilles et petits yeux saillants.

**ALIMENTATION**  
Mange surtout des plantes, mais parfois des graines et l'écorce des racines.

**MOEURS**  
Le plus répandu en Amérique du Nord. Il habite les prairies et la végétation dense à proximité de l'eau.

**REPRODUCTION**  
Générateur prolifique dès l'âge de 2 mois, elle peut mettre bas à tous les 40 à 50 jours une portée de 4 à 7 petits. Vit un an.

**EXTERMINATION**

**Cameron**  
naturellement!

Consultez votre spécialiste en service anti-parasitaires

**569-2847**  
3920, boul. Industriel, Sherbrooke

**CNT** vous informe!

La Commission des Normes du Travail

**La fête nationale, c'est congé !**

**La Commission des normes du travail vous rappelle que le 24 juin, un samedi cette année, est un jour férié, chômé et payé.**

Tout salarié qui a reçu un salaire ou une indemnité tenant lieu de salaire pendant au moins 10 jours entre le 1<sup>er</sup> et le 23 juin a droit au congé de la fête nationale.

Même si vous ne travaillez pas ce samedi, votre employeur doit vous accorder un congé le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin, ou vous verser une indemnité.

Pour plus d'information sur le congé de la fête nationale ou sur toute autre norme du travail, communiquez avec les services à la clientèle de la Commission des normes du travail.

**Bonne fête nationale à tous les Québécois et à toutes les Québécoises.**

Grande région de Montréal : (514) 873-7061  
Ailleurs, au Québec (sans frais) : 1 800 265-1414  
Internet : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

**Québec**  
Commission des normes du travail

**Les normes du travail, comme les gens, ça se respecte !**

**C'est le temps... pensez-y !**

inSo

2445, rue King ouest,  
Sherbrooke (Québec)  
J1J 2G7  
819.564.4644

• Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 •

**iMac DV**

- Écran 15"
- Logiciel iMovie
- Modem 56K
- Garantie 1 an

**\*Courez la chance de gagner une caméra vidéo numérique Sony DCR-TR7000.**  
Le modèle illustré est à titre indicatif uniquement. Offre valide jusqu'au 30 juin 2000. Le tirage aura lieu le 31 juillet 2000.  
\*À l'achat d'un iMac DV 400 (modèle "Special Edition" non applicable)

**Brancher les familles sur Internet**  
1565\$ \*\*

**Stylus 670 de Epson gratuit\***

Concessionnaire autorisé

\*\* Après rabais de 434.69\$ du programme «branchez les familles», taxes en sus. rabais total de 500\$. Tous les détails en magasins. Prix régulier 1999 \$.

Grâce au programme «À égalité pour décider»

# 75 000 \$ pour la promotion des femmes

Steve BERGERON  
Sherbrooke

Trois organismes estriens voués à l'insertion des femmes dans les postes de décision se partageront 75 000 \$, grâce au soutien du programme À égalité pour décider, du Secrétariat à la condition féminine.

Doté d'un budget annuel de un million \$, ce programme de cinq ans a été mis sur pied pour augmenter la présence des femmes dans les instances locales et régionales de décision, par exemple les CRD (conseils régionaux de développement), les CLD et les conseils municipaux.

«Depuis 1993, notre regroupement fonctionne sur une base purement bénévole. Cet argent va nous permettre d'engager une personne pour un projet d'un an», note Lise Drouin-Paquette, présidente de Femmes et politique municipale.

L'organisme incite les femmes à faire le saut en politique municipale, soutient celles qui sont élues et caresse le projet d'organiser un colloque régional.

## Un répertoire de femmes

Dans une lignée semblable, l'organisme PÉPINES (Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale) a reçu 30 000 \$ pour son répertoire de candidates. Une première subvention reçue en 1999 avait permis de constituer le répertoire.

«Il s'agit d'un répertoire de femmes prêtes à s'engager et à s'afficher. L'argent reçu cette année nous permettra de cartographier, c'est-à-dire de

déterminer auprès de qui nous allons diffuser le répertoire», explique Céline Martel, présidente de PÉPINES.

«Nous voulons joindre tous les lieux où il existe un conseil d'administration décisionnel, à tous les paliers et dans toute l'Estrie, et spécialement les réseaux où les femmes sont encore totalement absentes.»

## Immigrantes

Finalement, le comité féminin de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE) recevra 20 000 \$ pour son PAS, un programme de promotion, d'action et de sensibilisation auprès des femmes immigrantes.

Mariame Cissé, présidente du comité, explique que les femmes immigrantes doivent souvent apprivoiser les rouages de notre société avant de pouvoir s'y investir. «C'est pourquoi nous leur offrons des ateliers de formation, notamment avec PÉPINES, le Conseil du statut de la femme et le Centre des femmes du Val-Saint-François.»

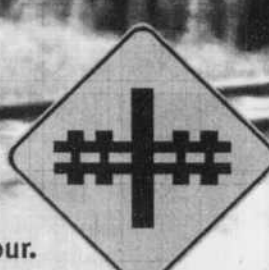
En 1999, en Estrie, les femmes ne comptaient que pour 11,5 pour cent des maires et 24,1 pour cent des conseillers municipaux.

Les subventions ont été remises par le député de Johnson Claude Boucher, au nom de la ministre de la Justice et responsable de la Condition féminine, Linda Goupil.

À l'échelle du Québec, 48 organismes ont reçu une subvention, sur 78 qui avaient présenté une demande. La troisième édition du programme aura lieu au printemps 2001.

## Le train du Québec Central est de retour.

# soyez prudents!



Le chemin de fer du Québec Central est de retour. Au début, le train circulera à vitesse réduite et la remise en service sera progressive. La reprise des activités du Québec Central se fera en trois phases, selon l'évolution des travaux de réhabilitation de la voie:

1. Le tronçon entre Vallée-Jonction et Sherbrooke sera remis en fonction à compter du 24 juin 2000.
2. Par la suite, les activités reprendront entre Vallée-Jonction, Charny et Saint-Anselme.
3. Finalement, le Québec Central circulera à nouveau entre Vallée-Jonction et Lac-Frontière.

**Vous pouvez aviser des anomalies observées le long de la voie en contactant:**

Le Québec Central: (418) 427-4555  
Le ministère des Transports du Québec:  
La Direction de la Chaudière-Appalache:  
(418) 839-5581  
dtca@mtq.gouv.qc.ca  
La Direction de l'Estrie:  
(819) 820-3280  
dte@mtq.gouv.qc.ca

**Avec la reprise des activités ferroviaires, le ministère des Transports du Québec vous invite à suivre les conseils de sécurité suivants:**

- ➔ NE TRAVERSEZ LA VOIE FERRÉE QU'ÀUX PASSAGES À NIVEAU.
- ➔ REGARDEZ ET ÉCOUTEZ AVANT DE TRAVERSER LA VOIE À UN PASSAGE À NIVEAU.
- ➔ NE CIRCULEZ PAS SUR LA VOIE.
- ➔ ÉVITEZ DE CIRCULER DANS LES EMPRISES FERROVIAIRES ET DANS LES LIEUX DE TRIAGE. LES VOIES FERRÉES, LES COURS DE TRIAGE ET LE MATÉRIEL FERROVIAIRE SONT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES. LES INTRUS SONT PASSIBLES D'AMENDES.





On aperçoit ici Mariame Cissé, présidente du comité des femmes de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE), Lise Drouin-Paquette, présidente de Femmes et politique municipale, Claude Boucher, député de Johnson, et Céline Martel, présidente du regroupement PÉPINES (Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale).

## Accident causé par une rafale de vent

# Un Drummondvillois poursuit son beau-père pour 57 000 \$

Jacques LEMOINE  
Sherbrooke

Parce qu'une plate-forme installée sur un poteau est tombée sur lui à la suite d'une rafale de vent, un homme réclame une compensation de 57 305 \$ à son beau-père; l'incident est survenu chez ce dernier.

C'est ce qui ressort d'une poursuite intentée par M. Pascal Lebreux, de Drummondville, contre M. Paul Lavoie, de Rouyn-Noranda, et déposée en Cour supérieure du district de Saint-François par l'intermédiaire de Me Jean-Claude Boutin.

Le demandeur réclame cette indemnité pour ses dommages subis le jour de Noël dernier.

Selon sa requête, M. Lebreux était en promenade pendant les fêtes chez son

beau-père qui l'a requis avec un beau-frère de l'aider à remonter une plate-forme pesant environ 230 kilos sur un poteau de corde à linge.

M. Lavoie devait attacher la plate-forme sur le poteau.

Mais la plate-forme est tombée sur lui et sa fille à cause d'un coup de vent.

M. Lavoie et le beau-frère les ont aussitôt délogés et le blessé a été transporté à l'hôpital qui lui a donné son congé après un examen.

Il a dû retourner à l'hôpital où des examens plus approfondis ont révélé certaines fractures.

Le demandeur estime ses dommages à 57 307 \$, dont 20 000 \$ pour inconvénients et perte de jouissance de la vie, 20 000 \$ pour incapacité partielle permanente, 5 000 \$ pour perte d'intégrité physique et 11 399 \$ pour perte de revenus.

Il tient son beau-père responsable de cet incident comme employeur momentané qui n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour attacher la plate-forme et éviter cet accident.

## Un an pour trafic de cocaïne

Sherbrooke (JL)

Pour avoir trafiqué de la cocaïne et l'avoir fait entre autres avec un agent d'infiltration de la police, André Ouellet, âgé de 51 ans, a encouru une peine d'un an de détention avec une mise à l'épreuve pendant deux ans.

Cette condamnation lui a été imposée par le juge Gérard Desmarais de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Le tribunal a suivi dans cette affaire une recommandation du défenseur Jean Leblanc et du procureur Suzanne Ricard.

Le prévenu avait été interpellé le 15 juin après avoir vendu un quart de gramme de cocaïne à un policier en civil et un autre quart à un client dans un

bar du quartier Est.

D'après la police, l'agent en civil a demandé au suspect s'il savait où il pourrait se procurer de la poudre et ce dernier lui a répondu que oui.

L'accusé est parti pendant quelques minutes et a vendu à son retour de la cocaïne aux deux hommes au prix de 25 \$ le quart de gramme.

«Son client» l'a invité à sortir à l'extérieur du bar et lui a montré son excusé de policier.

L'inculpé a admis au cours de l'interrogatoire ayant suivi qu'il avait vendu de la cocaïne pour dépanner des gens et pour ses dépenses personnelles.

Il avait un antécédent de possession de stupéfiants en 1977 et d'autres pour des infractions non semblables entre 1969 en 1993.

## Le complice du vol écope 10 mois

Sherbrooke (JL)

Pour avoir trempé dans le vol d'une camionnette et de deux motoluges, Sylvain Lagassé, âgé de 30 ans, a écopé d'une peine de 10 mois de détention ainsi qu'une probation de trois ans avec un suivi.

Il a reçu cette condamnation hier du juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Lagassé a admis sa participation dans le vol de la camionnette et des motoluges le 19 mars, à Rock Forest.

Il était écrivain depuis son interpellation avec deux autres individus ce soir-là dans un camion-cube dans lequel se

trouvaient les motoluges.

D'après la police, la camionnette a été volée dans une cour privée du chemin Sainte-Catherine et utilisée pour transporter une motoluge volée dans une autre cour du même chemin tandis que des individus partageaient avec une autre motoluge.

Les deux motoluges ont été transférées plus loin dans le camion-cube qui a été pris en chasse par des patrouilleurs et arrêtés dans le secteur de Waterville.

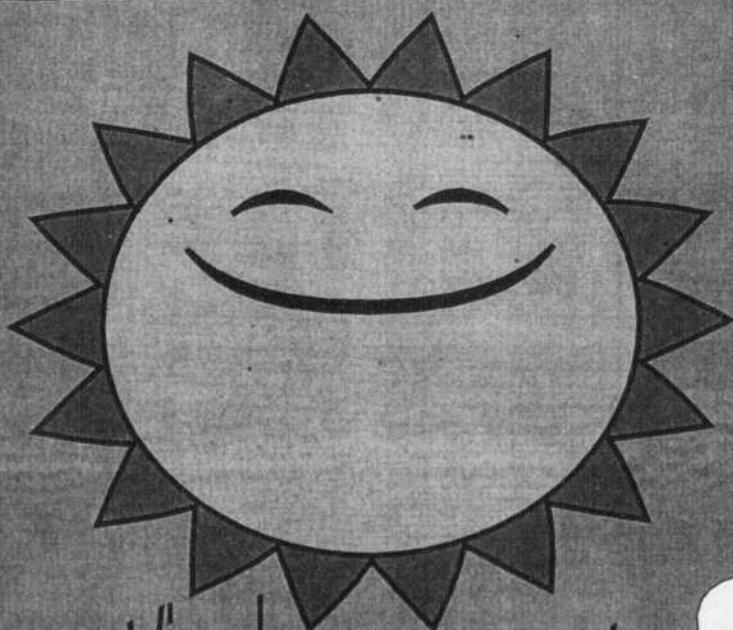
La camionnette a été récupérée dans la cour d'une entreprise de la rue Dunant où elle avait été abandonnée.

Lagassé a de nombreux antécédents remontant à 1987 jusqu'à novembre 1999.

## Super vente du 18 juin au 23 juin au 2378, rue King Ouest

Cellulaires-Téléphones de maison-Téléavertisseurs

500 minutes cellulaires à gagner



Téléavertisseur pour 1 an à gagner

Vive les vacances!

**CTM #1 au Québec**

**LE CELLULAIROLOGUE**  
819-562-9262



À l'égard de l'instructeur de karaté Gaétan Carrier

# La Couronne réclame sept ans de pénitencier

Jacques LEMOINE  
Sherbrooke

C'est une fourchette d'écart de sept ans de pénitencier et moins de deux ans qui a été soumise par les parties hier à l'appréciation de Madame le juge Danielle Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke, pour l'instructeur d'arts martiaux Gaétan Carrier.

Cet individu avait été trouvé coupable d'abus sexuels envers cinq élèves de son école privée âgés de 13 à 16 ans au cours d'épisodes s'étalant de 1985 à 1997.

On se rappellera que Carrier a été repéré sur une rue le 2 mai à Angus Est en s'appuyant sur une canne blanche après s'être esquivé le 24 novembre en attendant les représentations sur sentence.

Le procureur Charles Crépeau a réclaté des peines totalisant sept ans contre le prévenu pour ces crimes.

Le criminaliste Jean-Marc Bénard estime pour sa part qu'une peine de moins de deux ans serait suffisante pour son client.

L'instructeur de karaté avait été trouvé coupable d'agression sexuelle sur deux adolescents en 1995 et 1996 ainsi que de contacts ou d'incitation à des contacts sexuels avec trois autres en 1996 et 1997 alors qu'il se trouvait en situation d'autorité.

La poursuite avait plaidé que ces abus ont été commis envers des adolescents ayant un intérêt particulier pour devenir ninja auxquels on avait représenté vouloir les fortifier pour les rendre moins vulnérables en prévision de missions secrètes bien payées sous le couvert d'autorités ne pouvant s'identifier afin de sauver des enfants des griffes d'homosexuels.

Supermarché à Magog

## Le président de Gexel nie avoir pris position

Claude PLANTE  
Sherbrooke

La compagnie Gexel Télécom International et son président Jean-Guy Gingras n'ont jamais pris parti dans le dossier de l'implantation d'un supermarché à l'entrée nord-ouest de Magog.

C'est la précision que M. Gingras a voulu livrer en réplique à une sortie faite par un porte-parole d'un nouveau Comité de citoyens de Magog opposés au projet d'une épicerie Provigo dans ce secteur.

M. Gingras soutient avoir déclaré être en faveur du développement de l'entrée nord-ouest, peu importe que le projet, soit une grande ou une petite surface commerciale ou bien un projet récréotouristique.

L'homme d'affaires magogois soutient par ailleurs que le sondage de type «vox-pop» mené par Gexel Télécom sur ce projet a été fait selon les règles de l'art. On comptait un même nombre de lignes téléphoniques accessibles pour les citoyens voulant voter contre ou pour le projet. Il était impossible, jure-t-il, pour les gens d'un parti ou l'autre d'engorger le système téléphonique pour influencer le résultat.

## L'Autobouffe arrive en ville!

Sherbrooke

À partir d'aujourd'hui, jusqu'à vendredi, l'Autobouffe Provigo sera présente de 9 h à 20 h sur le terrain du Provigo des Galeries Quatre-Saisons. Grâce à l'Autobouffe Provigo, des fonds seront amassés pour les Chevaliers de Colomb de Fleurimont. Les gens qui prendront part à l'événement pourront déguster un bon hot-dog accompagné d'une boisson gazeuse. De plus, il y aura de l'animation sur place afin de faire de la venue de l'Autobouffe une véritable fête. L'Autobouffe se veut un outil d'implication communautaire offert par Provigo et mis à la disposition des organismes sans but lucratif afin de les aider à amasser des fonds.

## ERRATUM

Dans la parution de lundi, dans l'annonce du Service Goodwrench, on aurait dû lire : protège-capot pour Cavalier et Sunfire à 99,95 \$ au lieu de protège-capot pour Cavalier et Sunbird à 99,95 \$

Carrier, qui éprouve des problèmes de vision à la suite d'une mauvaise réaction à des médicaments et souffre de la goutte, a suivi les représentations sur sentence avec intérêt tout en manifestant de la tête sa dénegation à certains faits résumés par l'accusation.

Le juge Côté a réclaté la confection d'un rapport présentiel et informé les plaignants de la possibilité de soumettre une déclaration écrite avant

la reprise le 20 juillet pour la continuation des représentations.

Carrier a prétendu avoir été lésé pendant son procès et ne pas avoir eu d'offre de rapport et de thérapie.

Recherché depuis le 24 novembre après l'émission d'un mandat contre lui, un policier lui a trouvé une ressemblance avec le fugitif et lui a demandé de s'identifier mais le suspect lui a donné un faux nom et c'est son tatouage de

tigre sur un bras qui l'a trahi.

Me Bénard a plaidé que l'accusé connaît des problèmes médicaux, vit une détention difficile depuis le 2 mai et ne s'acclimat pas à l'absence de sa famille.

Me Crépeau a dit que le prévenu avait commis des abus de confiance et de pouvoir inacceptables envers des victimes ayant mis une espérance aveugle dans celui qu'ils croyaient le meilleur instructeur de karaté au monde.

Il a représenté que les rêves de puissance, de gloire et de richesse de ces jeunes se sentent trahis, éprouvent de la honte et sont désenchantés en plus de souffrir des séquelles de ce comportement intolérable.

On connaîtra la suite à la reprise.

# FABRICVILLE

MAINTENANT OUVERT À LA PLACE BROUILLARD  
**50, RUE BURLINGTON**  
 (coin King) SHERBROOKE 821-2150

Abonnez-vous à la carte ELITE  
**1/2 Prix**  
 Détails en magasin

## Grande Ouverture

la vente continue

### TOUS LES NOUVEAUX TISSUS MODE D'ÉTÉ REDUITS

Visitez notre rayon de tissus mode... PLUS GRAND ET PLUS BEAU!

**DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS**

Assortiments de:

- TISSUS À COSTUMES • POLYESTER FROISSÉ
- CHALLIS LARGE • CHIRIMEN IMPRIMÉ
- CRÈPE • GEORGETTE TEXTURÉE
- TENUE DE SOIRÉE "COLLECTION NOIR", etc.

obtenez **2 GRATUITS** de valeur égale ou moindre

**50% de rabais**

Assortiments de:

- TISSUS À CHEMISIERS LARGES • NOÏLE DE SOIE
- IMPRIMÉS POLY/COTON • IMPRIMÉS SATIN
- IMPRIMÉS PEAU-DE-PÊCHE • DOUBLURE BEMBERG
- RAYONNE IMPRIMÉE ET UNIE • LIN IMPRIMÉ
- CHIFFON IMPRIMÉ • TISSUS À COSTUMES
- TISSU ÉPONGE EXTENSIBLE, etc.

**LIQUIDATION de COTON**

**2<sup>99</sup> m et 3<sup>99</sup> m**

Prix cour. jusqu'à 9,99m

**PLUS DE 60% DE RABAIS**

**TRICOTS D'ÉTÉ**

**2<sup>99</sup> m**

Prix cour. 7,99m

**LIQUIDATION!!!**

**ARTICLES DE COUTURE**

**33% / 3%**

**40% / 50% DE RABAIS**

- Épaulettes
- Fils
- Boutons
- Glissières
- Dentelles
- Rubans
- Aiguilles
- Tapis de coupe
- Paniers à couture
- Articles de couture au tableau

obtenez-en **2 GRATUITS** de valeur égale ou moindre

**Garnitures mode "Domcord"**

**Fil à surjeter "Premium Stitch"**

obtenez-en **2 GRATUITS** de valeur égale ou moindre

**Prix Concurrentiels**

- Draperies
- Literie
- Stores

**PLUS GRAND**

**50% de rabais**

**nouvelles tendances**

- VOILAGES UNIS OU IMPRIMÉS
- IMPRIMÉS À DRAPERIES ET LITERIE
- SATINETTE ET VOILAGES
- ASSORTIS
- CANEVAS
- JACQUARDS
- CHENILLE, etc.

à partir de **3<sup>99</sup> m**

Prix cour. 7,99m

**PLUS BEAU**

**jamais offert SI BAS!**

Assortiment de:

**IMPRIMÉS POUR DRAPERIES 100% COTON**

**4<sup>99</sup> m**

Prix cour. jusqu'à 16,99m

**faits sur mesure**

**du 21-27 juin seulement**

**McCall's**

**1<sup>59</sup> ch. ET 2<sup>49</sup> ch.**

Prix cour. 3,49 ch. Prix cour. 5,49 ch. et plus

\*Pas valide sur "Craft" et "Wallies"

**PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI**

Obtenez **2 GRATUITS** de valeur égale ou moindre

Achetez 1m (au prix cour.),

**VOILAGES pour DRAPERIES**

Assortis: • FROISSÉS • IMPRIMÉS • À MOTIFS "BRÛLÉS" • de FANTAISIE

Spéciaux de draperies valides pour les choix en magasin seulement.

Le symbole "Elite, c'est payant" indique les prix membres Elite. Escomptes non-membres aussi disponibles.

# Opinions

## ÉDITORIAL

### Loterie humaine



Jacques PRONOVOST

**L**e dossier de la loterie des infirmières et infirmiers du CHUS cherchant à deviner quand une patiente serait transférée à une unité de soins de longue durée n'apparaît plus aussi simpliste qu'un jeu de devinette et de hasard. On accuse maintenant le personnel infirmier de ne pas avoir donné les soins requis à la patiente, et jusqu'aux médecins d'avoir eu un comportement inacceptable.

Il est manifeste que les sentiments et les émotions prennent trop de place dans ce débat sur une erreur bête et une contestation mal avisée des ratés de notre système de santé. Il produit maintenant par lui-même les situations les plus loufoques tant ses personnels sont eux-mêmes désabusés de ses aberrations.

Le découragement du personnel médical devant l'inaction de ses supérieurs pour régler une situation qui n'aurait pas dû exister a dégénéré. La fronde contre l'administration semble s'être muée en un affrontement délicat entre le personnel et les membres de la famille de la patiente. Celle-ci requerrait, semble-t-il, des soins pour lesquels ces équipes ne sont pas formées ni informées. Avec le résultat que la famille a senti ce désarroi et noté le manque de soins spécialisés. Ce qui jamais n'aurait dû se produire dans un système en santé.

On imagine la colère de la famille grossissant au fil des jours et le climat malsain qui ait pu naître compte tenu d'une situation aussi anormale. Le travail en milieu hospitalier demande, en certaines circonstances, un esprit d'abnégation et une grande tolérance aux critiques. Mais tout n'est pas simple dans la vie. Certains gestes, certaines paroles font parfois déborder la coupe trop pleine. On ne peut demander au personnel de nos hôpitaux de ne pas être humain. Bien au contraire. L'humanité a ses forces et ses travers. Il en faut beaucoup pour soigner les malades et tout autant pour oublier que le système ne permet pas souvent d'utiliser la force magique de l'empathie et de la sympathie.

Il apparaît plus clairement que le contexte dans lequel s'est déroulé cet épisode malheureux était parsemé de mécontentement, de critiques, de déception. Réactions émotives chez les proches de la patiente, gestes de contestation chez le personnel dont on n'entendait pas l'appel à l'aide. Tout cela enrobé dans un flot d'émotivité normal en de telles circonstances. Les nuances semblent ici importantes dans l'évaluation des torts.

Quand l'émotivité prend le dessus sur la raison, on ne peut se surprendre qu'elle mène aux excès et à la déraison, et pourquoi pas au jeu, exutoire des frustrations.

Cette loterie est et reste inacceptable, inconcevable, intolérable. Ce qui importe cependant, c'est que les soins requis, ceux qui pouvaient humainement être dispensés par ce personnel, aient été dûment donnés et sans mauvaise foi. Le reste est un jeu stupide qui discrédite ses participants sans en faire des criminels.

Nos hôpitaux sont-ils donc devenus des casinos où on joue à la roulette avec les patients en attente dans les urgences ou dans des unités qui ne sont pas adaptées à leurs besoins et où, maintenant, le personnel infirmier est devenu joueur compulsif qui espère tirer le bon numéro pour gagner le droit de travailler dans un environnement plus convenable.

Nos politiciens, et même les leaders syndicaux, sont trop prompts à les condamner s'ils ne leur laissent que comme seul espoir le gros lot.

### Diane Lamothe: une lourde perte

**B**ien que personne ne soit indispensable en ce bas monde, le départ de madame Diane Lamothe, directrice régionale du ministère de l'Industrie et du Commerce pour une nouvelle affectation à Londres constitue, dans l'immédiat, une lourde perte pour l'Estrie. Diane Lamothe est un bureau de travail, une fonceuse toujours optimiste, celle pour qui il n'y a que des solutions à trouver pour les problèmes qui se présentent. Ce ne sont pas tous les hauts fonctionnaires comme madame Lamothe qui savent insuffler autant de dynamisme où ils passent. Il faut pour cela un investissement personnel autant que professionnel pour la cause. C'est ce qui différencie madame Lamothe et la caractérisait pendant ces dix courtes années de son passage en Estrie. C'est aussi ce qui la fera se démarquer partout où elle ira.

Quoique peu connue à l'extérieur des cercles économiques, Diane Lamothe a marqué la région en participant à sa relance alors que celle-ci végétait dans la morosité à son arrivée. Ce sont des gens aussi convaincus que l'on peut faire bouger les choses par la bonne volonté et la force du travail qu'il faut pour qu'une collectivité progresse. Ce sont des dynamos auxquels on peut difficilement dire non qui extirpent de chacun d'entre nous le potentiel endormi pour le mettre au profit de tous.

Le développement technologique de l'Estrie des dernières années est en partie attribuable à sa foi en ce créneau d'avenir et sa détermination à positionner la région en avant de la parade à ce chapitre. Cela supposait bien des écueils et la frustration de voir que les choses n'avancent pas toujours aussi vite que l'on veut. La force de Diane Lamothe est de ne jamais se décourager ni reculer devant les épreuves.

L'Estrie lui doit une fière chandelle. Ses successeurs ont de grands souliers à chausser. Comme Diane au début, c'est parfois à petits pas qu'ils parviendront à marcher dans ses traces. Merci à cette dame de fer. Les Anglais du Royaume de Margaret Thatcher n'ont qu'à bien se tenir. Nous lui souhaitons les plus grands succès avec l'espoir de la revoir un jour participer au développement de l'économie québécoise.

## TRIBUNE LIBRE

### À votre écoute... et plus

**Q**uelle joie de pouvoir entendre de véritables artistes de jazz par l'entremise de la radio, même à des heures tardives, nuit blanche, non? Nous ne les voyons pas, il va sans dire mais nous profitons quand même de leurs talents et savons en apprécier le mood. Peut-être sont-ils parents avec nous, nos frères ou enfants, sur le moment nous ne le savons pas. Nous jouissons seulement de la musique. Playback jazz ou autre.

Trombone, trompette, piano, toute cette batterie invisible semble mettre beaucoup d'ambiance pour l'auditeur et heureusement, cela se fait naturellement, innocemment; je le sais, je joue de la flûte quand je peux; de plus j'aime chanter à l'occasion.

Me pardonnez-vous de ne pas toujours pouvoir vous offrir café, lait, chocolat chaud ou tartines ou quelque autre repas maison. Notre groupe a rajouté, des enfants sont nés de ces

cymbales tonitruantes (appareil radio). Ils ne seront pas tous des Joël M. Lebrun, des Marc David ou Bernier, ou le roi David mais l'histoire secrète de l'enfant Jésus citée souvent en exemple, saura encore nous charmer avec nos chants à Noël et nous faire comprendre toute la pudeur qu'il nous reste de notre enfance.

Octobre nous a amené l'événement du Salon du livre, c'est fantastique. Un bel étalage de livres, encore des heures de joie pour quelques billets, nos 100 plus belles chansons y étaient. C'est plaisant et encourageant de voir que des aînés restent à la page et ne se compliquent pas trop la vie. On n'a pas le temps, dit-on. On étale bouquins savants, BD, documentaires, ouvrages de référence, livres de recettes, trois ou quatre exemplaires de chacun où nos nouvelles et potins à l'estrade, à heure fixe, se diffusent avec encore un musicien en toile de

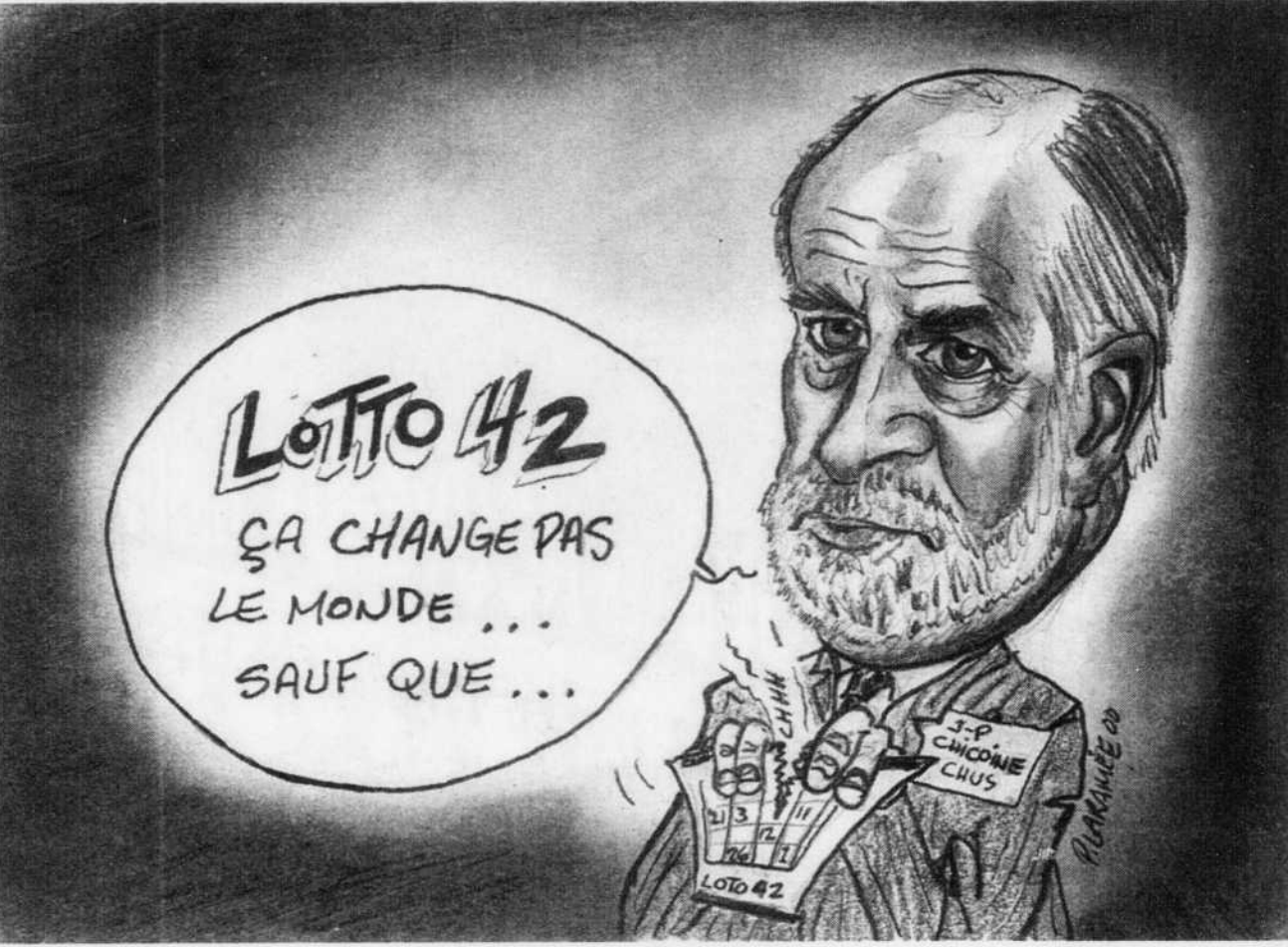
fond. Chapeau! Rue du Parc ou rue Wellington des seigneurs.

Et côté chœur, soyez sans crainte, j'espère garder longtemps le souvenir de cette atmosphère de la propagation de la vie. Mon étoile un jour a dû tomber, mon poste est devenu une moto (devise connue), c'est trop brisé, ça griche et mon poste favori restera celui qui continuera de faire battre mon coeur avec sa musique. Que l'avènement du disque compact ne bouleverse pas trop de vies, le disque vinyle mis au rancart nous suffisait à bercer les heures trop monotones; cassettes, téléphone, radio, télévision ne remplaceront jamais tout à fait une présence chère et divine.

Vers Noël!

Louise Fortin Leclerc

P.S.: Pourquoi Marie fait tant sonner de cloches Papa?, ont dû souvent se demander les plus jeunes.



## LETTRE OUVERTE

### Achetons chez nous!

**E**n 1995, nous avons acheté deux appareils à air climatisé chez Aventure Electronique. En 1998, cette grande surface ferme ses portes. Fin 1999, nous avons un problème avec l'un de nos appareils. Nous regardons dans l'annuaire téléphonique afin de trouver un endroit où nous pourrions aller le faire réparer. Nous trouvons un représentant de la compagnie Carrier et nous nous rendons sur les lieux un peu à la gêne car nous ne l'avons pas acheté là. Chez Beaudin Réfrigération, après

plusieurs tests, ils ont découvert qu'une pièce majeure était défectueuse. M. Brodeur nous téléphone et nous demande d'être patients, qu'il va s'informer auprès de la compagnie et que nous aurions une réponse. Ils ont fait les démarches nécessaires et à notre grande surprise, ils nous apprennent que le printemps venu, nous aurions un nouvel air climatisé tout neuf. Et bien, c'est fait, nous l'avons reçu et sans aucun frais. Je sais que Beaudin Réfrigération donne le service après

vente, mais ils auraient bien pu essayer de le réparer de peine et de misère et nous présenter une belle facture.

Je tiens à remercier Messieurs Brodeur et Landry de chez Beaudin qui, même s'ils se sont fusionnés avec Le Prohon, nous ont donné plus que du bon service. Nous avons retenu la leçon qui dit: «Achetez chez nous!»

Jean-Claude Dutil  
Sherbrooke

## OPINION

### Offusquons-nous d'un système qui oublie ses patients!

Monsieur l'Éditeur,  
Madame la Ministre,  
Mesdames et messieurs  
les administrateurs,

**L**undi, j'ai appris avec désolation que des infirmières du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) avaient parié sur le moment d'un transfert d'une patiente vers un de nos hôpitaux de soins de longue durée. Nous avons entendu scander des plaintes et des gémissements tant de la part de la Ministre que de l'Institution. Les infirmières ont passé pour de vrais monstres... sans âme, sans coeur, sans professionnalisme. Pourtant, est-ce là le vrai problème? N'avons-nous pas tenté de dissimuler une maladie plus profonde? Quand un patient toussé, on ne l'accuse pas de tousser... on essaie de comprendre pourquoi il toussé... peut-être lui dirait-on qu'il est mauvais de fumer mais nous le soignerons quand même. Regardons de plus près cette illustration qui témoigne d'un même mal.

À titre de futur médecin-résident et d'éthicien, j'ai appris à lire derrière la plainte initiale un malaise plus profond qui assaille la personne. J'ai aussi appris à respecter mes infirmières et à les soutenir. Ici, j'ai l'impression qu'elles ont été blâmées pour des maux qui ne leur sont pas propres. Permettez-moi deux commentaires, le premier veut nuancer la révolte éthique concernant l'action commise, le second a pour but d'élaborer la discussion sur la maladie qui a engendré ce symptôme.

Il est révoltant de penser que des infirmières émettent des paris sur des patients. OUPS! Les infirmières n'ont pas parié sur le devenir des patients, mais bel et bien sur le temps d'attente, sur un enjeu institutionnel (le patient fume). À l'arrière-plan de ce pari, c'est un malaise qui se dessine à l'horizon (le patient toussé): le temps d'attente des transferts entre institutions (la vraie maladie). Donc, il est impérieux de reconnaître qu'il est malsain de fumer, puisque cela nuit à l'état de santé

de son organisme. Ici, il est malsain de parier puisque cela nuit à l'atmosphère de l'hôpital. Certes! Mais, regardons-y de plus près. Le patient a toussé... a-t-il un cancer?

Le temps d'attente lors des transferts d'institution est l'enjeu qui se cache derrière la situation hautement décriée. En fait, d'autres symptômes accompagnent ce phénomène. D'abord, les patients qui ont besoin de réhabilitation (ce soit après un accident d'automobile, un accident vasculaire cérébral ou dans un contexte de gériatrie) doivent attendre de très longs moments avant de pouvoir bénéficier d'un service plus adapté à leurs besoins. C'est mauvais pour le patient parce qu'il ne peut pas participer précocement au programme de réhabilitation. C'est vrai aussi pour les soins de longue durée. C'est, à travers leur pari maladroite, ce que les infirmières voulaient dire.

Ces longs moments d'attente impliquent aussi des frais supplémentaires

pour le système de santé. Les coûts d'hospitalisation dans un centre de soins aigus sont plus élevés que dans un centre de réhabilitation ou dans un centre de soins de longue durée. Donc, personne n'y gagne: ni le malade, ni les soignants, ni l'hôpital, ni le système.

Le temps d'attente dans les hôpitaux, que ce soit pour des patients âgés vulnérables ou des jeunes qui sont atteints de pathologies qui portent atteinte à leur autonomie, est un mal profond, un des cancers qui assaillent notre système. La situation déplorable qui est survenue à Sherbrooke n'en est qu'un symptôme. Les infirmières ne doivent pas porter seules l'odieux de la situation: Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Administrateurs... vous en êtes certainement davantage responsables!

Nous devons respecter nos infirmières et les supporter pour l'importance de leur rôle dans les soins apportés aux patients. Ne nous en servons pas comme cobayes pour camoufler les

faiblesses d'un système de santé malade. Ce n'est pas à elles d'être sur le banc des accusés.

*Parce que vous avez fait de votre désespoir une ivresse, parce que vous vous en êtes délivré en l'érigeant en principe, vous avez accepté de détruire les oeuvres de l'homme et de lutter contre lui pour achever sa misère essentielle.*

*Et moi, refusant d'admettre ce désespoir et ce monde torturé, je voulais seulement que les hommes retrouvent leur solidarité pour entrer en lutte contre leur destin révoltant.*

Albert Camus, Lettre à un ami allemand, Juillet 1944.

Stéphane P. Ahern,  
B.A., M.A. (philosophie)  
Ancien externe au CHUS  
Médecin-résident au  
CHUM - Hôpital St-Luc  
Doctorat en sciences cliniques,  
Faculté de médecine,  
Université de Sherbrooke

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE							
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller	Stéphane Garant Adjoint	André Roberge Directeur	Steve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	Pierre Vallée Contrôleur	Julianne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

**Jean-Paul Ricard**  
**BRANCHÉ**  
**M SUR LE MONDE**  
 jricard1@latribune.qc.ca



## Le bonheur à haute vitesse

Voilà, c'est fait, je suis maintenant branché sur la «Formule Un» des connections internet, le branchement par modem-câble, et je vous assure que je vis le bonheur total depuis jeudi dernier.

Consulter un site internet devient aussi simple que de feuilleter un livre, il suffit de tourner la page pour la voir s'afficher en entier à l'écran, même quand elle contient de images ou des photos.

L'opération s'est effectuée sans douleur. Un premier technicien de Vidéotron s'est présenté chez moi pour effectuer «la greffe», c'est à dire pour installer une carte réseau dans mon ordinateur, mais comme j'en avais déjà une que je n'utilisais pas, il a sauté cette étape, en me laissant la carte qu'il était sensé installer.

«Vidéotron ne veut pas qu'on installe deux cartes réseau dans le même ordinateur», de m'expliquer le technicien, avant d'ajouter le modem externe et faire la configuration de l'appareil.

En tout, il est demeuré chez moi une douzaine de minutes. Une heure plus tard, un deuxième technicien s'est présenté chez moi pour faire le branchement, c'est à dire pour installer le câble... qui était déjà installé puisque le locataire précédent avait déjà fait installer Internet à haute vitesse, par modem-câble. Encore une fois l'opération s'est effectuée sans douleur...

J'ai téléchargé dans le temps de le dire un lecteur de programme MP3 alors qu'avec l'ancienne méthode (modem 56k) j'aurais eu le temps de préparer mon souper pendant que mon disque dur aurait reçu le logiciel.

Pour ce qui est de mes craintes concernant les pannes du câble-modem, un lecteur, Michaël Gagnon de l'Université de Sherbrooke, a eu la gentillesse de me rassurer. Son ordinateur étant branché à haute vitesse depuis plus de six mois, il peut vivre lui aussi le bonheur total grâce à ce nouveau modem. «En six mois, nous avons connu une seule panne et elle a duré moins de cinq minutes» de préciser Michaël.

C'est déjà mieux que la moyenne par ligne téléphonique, mais le technicien m'a rassuré lui aussi en m'expliquant que ma connection par ligne téléphonique existe toujours dans mon ordinateur en cas de besoin... alors la vie est belle.

**Bonjour Québec**

### BONJOUR

Bonjour, c'est le nom d'un site qui se veut simple comme bonjour. Si vous en avez assez de vous débattre avec un moteur de recherche, si vous cherchez quelque chose de plus simple, c'est le temps de dire Bonjour à l'adresse <http://www.bonjour.qc.ca>

Jacques Ouellette a eu la brillante idée de créer un répertoire, même s'il se défend bien d'offrir un simple répertoire, facile d'accès qui regroupe les différents sites selon leur genre et spécialité.

«Ce n'est pas un moteur de recherche, ce n'est pas un répertoire, ce n'est pas un annuaire, mais j'avoue que c'est un peu tout ça en un seul site» de confier Jacques Ouellette, qui a le mérite d'avoir créé un site intéressant et utile à la fois. C'est à voir.

### ET À LIRE

Un autre lecteur nous propose un site offrant les liens pour tous les journaux du monde... ou presque. Bon il exagère un petit peu, mais il y a tout de même un très bon choix de journaux à l'adresse <http://quotidien.ctw.cc>

C'est à cette adresse que je commence ma journée à cinq heures du matin en attendant l'arrivée du camelot de *La Tribune*. J'ai le temps de lire les manchettes de cinq ou six journaux... sans me tacher les doigts avec l'encre du journal.

**Voyage Canada**

Parlant de *La Tribune*, vous avez vu le supplément Voyage Canada qui était inséré dans l'édition de samedi dernier. On y offrait le guide officiel de Voyage Canada qu'on peut nous livrer par courrier. Mais comme le guide est également disponible sur internet, j'ai fait économiser un ou deux dollars de frais postaux aux responsables en me rendant directement à l'adresse <http://www.voyagecanada.ca>

Je dois avouer que ça donne le goût de visiter le Canada, même quand on a déjà visité les 10 provinces à plusieurs reprises comme j'ai eu l'occasion de le faire au cours des dernières années.

### OUR CENTURY IN SPORT

**CANADA**  
**OUR CENTURY IN SPORT**

À surveiller cette semaine, l'ouverture d'un nouveau site (tout en anglais et financé avec l'aide du gouvernement canadien) consacré à l'histoire du sport au cours du dernier siècle. C'est à l'adresse [www.ourcenturyinsport.com](http://www.ourcenturyinsport.com)

**FUTURESHOP**  
 Vous aimerez ce que votre future vous réserve

**SHERBOOKE**  
 3280, boul. de Portland (819)822-3488

## Contamination de l'eau potable

# Le MEF presse Martinville d'agir rapidement

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) invite la municipalité de Martinville à apporter des correctifs à son système d'alimentation en eau potable, qu'il juge non sécuritaire pour la population.

«C'est un réseau qui nous chatouille, ça veut dire qu'il y a un certain risque», explique le chef du secteur municipal à la Direction régionale de l'Estrie du MEF, Roger Gagnon, au sujet de cette municipalité dont 200 des 500 habitants sont alimentés par un puits.

«On a eu des rencontres avec Martinville au cours des derniers mois et deux options s'offrent aux dirigeants: se chercher une autre source d'approvisionnement ou se doter d'un système de désinfection au chlore», explique M. Gagnon.

Au cours des dernières années, Martinville a dû émettre des avis d'ébullition à de nombreuses reprises et pour de longues périodes en raison de la présence coliformes totaux dans l'eau potable, un problème qui serait attribuable à l'infiltration d'eaux de surface dans le puits municipal.

«Le dernier avis datait de décembre 1999 et n'a été levé que le 3 février dernier», illustre M. Gagnon.

Selon le MEF, en tout, quatre ou cinq municipalités de la région sont aux prises avec des problèmes persistants de coliformes dans leur eau.

### Martinville a un projet

Le conseiller chargé du dossier de l'eau, Gaby Côté, explique que Martinville prévoit installer un

système de chloration de son eau potable et mettre en place des valves de sortie sur son réseau pour en permettre le nettoyage.

«On veut connaître les normes du ministère et on veut demander une subvention», dit M. Côté, qui préfère ne pas s'avancer sur le coût du projet.

M. Côté souligne de plus que bon nombre de citoyens ne sont pas très chauds à l'idée de boire de l'eau traitée au chlore.

À la suite du drame de Walkerton, en Ontario, où plusieurs citoyens sont décédés en raison de la présence de la bactérie E-Coli dans l'eau, le ministre de l'Environnement Paul Bégin a annoncé lundi des règles plus sévères sur l'eau potable.

Le MEF prévoit entre autres faire passer de deux à huit par mois le nombre d'échantillons pour le E-Coli et les coliformes totaux dans les municipalités.

### Nettoyage d'aqueduc à Hatley

D'autre part, la municipalité de Hatley tente elle aussi de régler un problème de coliformes dans son eau de consommation, qui provient d'un puits, en procédant à un nettoyage et à une désinfection de son réseau.

«Nos vérifications démontrent qu'il n'y a pas de coliformes ni dans notre puits, ni dans notre réservoir, mais on en retrouve dans le réseau. On ne sait pas comment ces bactéries se retrouvent là, alors nous voulons nettoyer le système et le désinfecter avec du chlore», explique le maire Jaime Duntou.

### Aucun problème à Barnston Ouest

De son côté, le maire de Barnston Ouest, Michel Belzil, tient à préciser que cette municipalité,

formée des villages de Way's Mills et de Kingscroft, n'a aucun problème d'eau potable, contrairement à ce qui a été rapporté dans les médias dernièrement.

«On n'a aucun problème dans la municipalité de Barnston parce que ce sont tous des puits individuels; il n'y a aucun problème de réseau», dit-il.

En revanche, l'ancienne municipalité du canton de Barnston, qui était alimentée en eau potable par un puits sans protection, a réglé ses problèmes en se fusionnant avec Coaticook.

**Nouveau**  
 Mini-page web  
 24.95\$  
 pour vos commerces  
 et services  
 846-8265  
 Météo  
 Cinémas  
 Emplois  
 Horoscope  
 Sports  
 Jeux  
 et beaucoup PLUS!  
 Visitez-nous!  
[www.sherbrookeweb.com](http://www.sherbrookeweb.com)

# VENTE

## de déménagement

# CROTEAU

Vêtements pour toute la famille.

# RABAIS

de

# 30%

COMMENÇANT le jeudi 22 JUIN 2000

SUR TOUTE LA MARCHANDISE en magasin

## VENTE FINALE.

Surveillez

# l'ouverture

de notre nouveau magasin grande surface à Sherbrooke (août 2000).

\* Sur le plus bas prix indiqué.

# CROTEAU

Spéciaux en vigueur dans les magasins de

**SHERBROOKE**  
 316, rue des Érables

**MAGOG**  
 1700, rue Sherbrooke

# Chrétien nomme Raymond Setlakwe sénateur

«J'avais un devoir à accomplir», souligne l'homme d'affaires de Thetford Mines

Huguette YOUNG

Ottawa (PC)

Le premier ministre Jean Chrétien ne prend aucun risque. Il a nommé hier deux autres sénateurs pour s'assurer de l'adoption au Sénat du projet de loi C-20 sur l'encadrement du processus référendaire québécois en cas de sécession.

Les sénateurs Betty Kennedy, ex-journaliste et auteure ontarienne connue de 74 ans, et Raymond Setlakwe, entrepreneur et avocat québécois de Thetford Mines, ont été assermentés

hier à la Chambre rouge.

M. Setlakwe, 71 ans, est président-directeur général de la compagnie A. Setlakwe Ltée, une chaîne de 17 magasins et boutiques de prêt-à-porter masculin et féminin à travers le Québec. Il a été administrateur d'Hydro-Québec et possède une société d'importation spécialisée dans le prêt-à-porter à Montréal.

Il succède à Normand Grimard, un sénateur conservateur nommé par l'ex-premier ministre Brian Mulroney, qui a démissionné vendredi dernier en raison de son âge, 75 ans.

Le sénateur conservateur Noël Kin-

sella a tout de suite qualifié ces nominations de «tactique désespérée». Le tour n'est cependant pas joué, croit-il. Selon M. Kinsella, M. Chrétien, qui a nommé deux autres sénateurs récemment âgés de 74 et 49 ans, devra combler rapidement deux autres postes vacants s'il veut que son projet de loi survive.

Près de l'âge de la retraite

M. Chrétien, quant à lui, n'a aucun doute que son projet de loi C-20 sera adopté avant la fin de l'été au Sénat. Il ne trouve rien de mal à nommer des sénateurs près de l'âge de la retraite.

«C'est très utile. Ce que j'aime là-dedans, c'est que ces gens-là ne viennent pas faire carrière ici... ils savent qu'ils seront là un an, deux ans, trois ans...»

Premier sénateur d'origine arménienne, M. Setlakwe est un libéral depuis 1948, qui a contribué à la caisse électorale du Parti libéral du Canada.

M. Setlakwe a accepté cette nomination il y a quelques jours avec une «certaine hésitation et trépidation... mais je sentais que j'avais un devoir à accomplir.»

Même s'il n'a pas été question du sort du projet C-20 dans sa conversation avec M. Chrétien, M. Setlakwe estime, qu'il a sa raison d'être parce qu'il fait suite au jugement de la Cour suprême sur une déclaration unilatérale d'indépendance, qui reconnaît la divisibilité du Canada.

En l'occurrence, «il faudrait assurément comme la Cour suprême le dit, comme la loi le dit, que le peuple canadien se prononce de façon claire sur la question et sur la majorité.» Le projet de loi C-20 confère à la seule Chambre des communes le pouvoir de juger de la clarté d'une question référendaire sur la sécession. Le Sénat est consulté, sans plus.

«Je pense qu'ici au Sénat, on me demande mon avis. Je n'ai pas de pouvoir décisionnel. Lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que la rupture d'un pays, je pense que c'est un mandat qui revient aux élus.»

De son côté, Mme Kennedy qui



L'entrepreneur et avocat thetfordois Raymond Setlakwe a été assermenté au Sénat canadien, hier.

s'est fait connaître comme participant à l'émission d'affaires publiques très courue Front Page Challenge, a accepté ses nouvelles fonctions avec plaisir. «Il est temps que le reste du Canada ait une voix dans le dossier de l'unité canadienne», a-t-elle dit.

## À VOLONTÉ!

De 17 h au coucher du soleil,  
jouez tant que vous voulez

**pour seulement 13 \$**  
taxes incluses!

CLUB DE GOLF  
SHERBROOKE  
Évadez-vous plus près  
346-GOLF

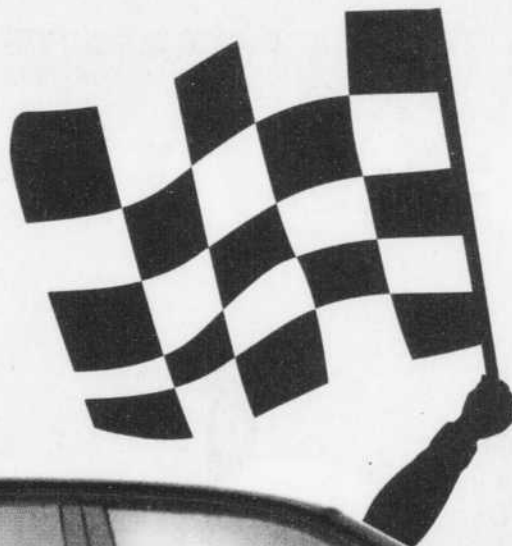
# HONDA

## Qualifiez-vous!



D'ici le 21 juin, procurez-vous une berline Civic Édition Spéciale ou tout autre modèle Honda Édition Spéciale 2000 et **COUREZ LA CHANCE DE GAGNER VOTRE ACHAT!\***

(Achat ou location)



**5,8%**\*\*\*\*  
sur financement d'achat  
jusqu'à 60 mois  
sur toutes les berlines  
Civic 2000.



BERLINE CIVIC ÉDITION SPÉCIALE

**228 \$\*\***

par mois, location 48 mois  
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

Option  
**0 \$** COMPTANT  
ÉGALEMENT DISPONIBLE

Ou seulement  
**16 900 \$\*\*\*\*** à l'achat

INCLUANT : RADIO AM/FM STÉRÉO AVEC 4 HAUT-PARLEURS, COUSSINS GONFLABLES AVANT GAUCHE ET DROIT (SRS), VOLANT INCLINABLE, RÉTROVISEURS TÉLÉCOMMANDÉS, CONDUITS DE CHAUFFAGE À L'ARRIÈRE

PLUS L'ÉQUIPEMENT ÉDITION SPÉCIALE : AIR CLIMATISÉ, SERRURES ÉLECTRIQUES, DÉVERROUILLAGE SANS CLÉ, POIGNÉES DE PORTIÈRES HARMONISÉES

**0 \$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ**

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

**HONDA**

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

SUIVEZ LES GRANDS PRIX DE FORMULE 1 À



\*Concours applicable à l'achat ou à la location d'un coupé Civic GPF1 neuf ou de tout autre modèle Honda Édition Spéciale 2000 neuf chez l'un des concessionnaires Honda du Québec. Modèles admissibles : EJ635YPB, EJ645YPB, EJ617YE, EJ627YE, EJ651YXV, EJ661YXV, CG567YE, RD187YEN. La personne gagnante obtiendra le remboursement du prix d'achat ou, dans le cas d'une location, le remboursement des montants versés depuis le début et un montant équivalent au total des versements mensuels restants; la personne demeure responsable de ces versements et de tout autre paiement dû au terme du bail. Pour être déclarée gagnante, la personne dont le nom sera tiré au sort devra avoir pris possession du véhicule au plus tard le 28 juin 2000 et répondre correctement à une question d'ordre mathématique. La personne gagnante sera déterminée par tirage au sort le 30 juin 2000. Règlement disponible chez les concessionnaires Honda du Québec. \*\*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Civic Édition Spéciale 2000 (modèle EJ651YXV). Échange ou comptant de 2 213 \$ et la première mensualité exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. \*\*\*P.D.S.F. de la berline Civic Édition Spéciale 2000 (modèle EJ651YXV) neuve. Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. Les concessionnaires peuvent vendre à un prix moindre. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda. \*\*\*\* Programme de financement de H.C.F.I. à 5,8% offert à l'achat de tout modèle Berline Civic 2000 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé.

www.honda.ca